



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 25 MARS 2022**

**RAPPORT
FINANCIER
DE L'EXERCICE 2021**

Sommaire du Rapport financier

- 1 – Présentation de la Caisse régionale
Chiffres clés
- 2 – Informations Economiques, sociales et environnementales
- 3 – Examen de la situation Financière et du résultat 2021
 - 3.1 la situation économique
 - 3.1.1 Environnement économique et financier global
 - 3.1.2 Environnement local et positionnement de la Caisse régionale sur son marché
 - 3.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice
 - 3.1.4 Les faits marquants
 - 3.2 Analyse des comptes consolidés
 - 3.2.1 Organigramme du groupe crédit agricole SA
 - 3.2.2 Présentation du groupe de la Caisse régionale
 - 3.2.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale
 - 3.2.4 Résultat consolidé
 - 3.2.5 Bilan consolidé et variation des capitaux propres
 - 3.2.6 Activité et résultat des filiales
 - 3.3 Analyse des comptes individuels
 - 3.3.1 Résultat financier sur base individuel
 - 3.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle
 - 3.3.3 Hors-bilan sur base individuelle
 - 3.4 Capital social et sa rémunération
 - 3.4.1 Les parts sociales
 - 3.4.2 Les certificats coopératifs d'associés
 - 3.5. Autres filiales et participations
 - 3.5.1 Filiales non consolidées
 - 3.5.2 Participations
 - 3.6. Tableau des 5 derniers exercices
 - 3.7. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe Caisse Régionale
 - 3.8. Informations diverses
 - 3.8.1 Informations sur les délais de paiement
 - 3.8.2 Informations relatives aux comptes inactifs
 - 3.8.3 Charges non fiscalement déductibles
- 4 – Facteurs de risques et informations prudentielles
 - 4.1 Informations prudentielles
 - 4.2 Facteurs de risques
 - 4.3 Gestion des risques

Rapport financier

1. Présentation de la Caisse régionale

NOTRE MODELE D'AFFAIRES 2021

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE GUADELOUPE,
BANQUE COOPERATIVE DE PLEIN EXERCICE
DU GROUPE CREDIT AGRICOLE



NOS RESULTATS 2021

116,7 M€ de PNB
20,3 M€ de résultat net social
89% des résultats investis localement
130 588 de contrats d'assurance des biens et personnes
2 291 M€ d'encours de crédits
2 591 M€ d'encours de collecte globale (dont livrets sociétaires)
412 M€ investis dans des projets sur le territoire
3 projets portés par la Fondation

NOTRE CREATION DE VALEUR

LE PROJET

Nos valeurs

Proximité – Responsabilité – Solidarité

Nos missions

- Accompagner nos clients dans la réussite de leurs projets de vie
- Contribuer au développement socio-économique de notre territoire
- Affirmer notre modèle économique de banque coopérative, qui repose sur le principe de vote démocratique : une personne = une voix

ETRE LE PARTENAIRE DE NOS CLIENTS

ETRE LE PARTENAIRE DE NOS CLIENTS

Banque universelle de proximité,
Nos métiers sont complémentaires pour apporter le meilleur de la banque à tous nos clients, quels que soient leurs projets, leur localisation, leur situation.

Banque de la relation client,
Nous accompagnons tous les clients dans la durée, de façon globale et personnalisée.

NOTRE MODELE RELATION CLIENTS 100% HUMAIN, 100% DIGITAL

Une banque de proximité multicanale qui permet à ses clients de choisir le mode de contact qui leur convient le mieux.

BANQUE
Epargne
Crédit
Services bancaires
Financement spécialisé

ASSURANCE
De biens
De personnes
Vie et prévoyance

IMMOBILIER
Promotion
Vente de neuf

ENTITES GROUPE



NOS PÔLES SPECIALISES

Centres d'affaires entreprises
Agences professionnelles
Pôle immobilier
Habitat à distance
Banque privée
Agence succession



"CAP" - OBJECTIFS DU PROJET

« DEVENIR L'ENTREPRISE RÉFÉRENTE DE LA SATISFACTION CLIENT, DURABLEMENT RENTABLE, POUR DÉVELOPPER NOTRE MODÈLE DE BANQUE RÉGIONALE DE PLEIN EXERCICE (BRPE) UTILE AU TERRITOIRE »

CE QUI NOUS DIFFÉRENCIE :

Notre entreprise, fondée en 1921, conserve 89% de ses résultats au service des territoires

Notre implication au plus près du territoire pour faire vivre et grandir les projets locaux

Notre gouvernance, qui s'appuie sur des administrateurs élus par nos sociétaires

Notre soutien à l'innovation, en créant des liens sur le territoire et en accompagnant les transitions économiques et sociétaires

Nous plaçons les femmes et les hommes au cœur de nos finalités

Notre vision à long terme

Notre proximité relationnelle

2. Informations Economiques, Sociales et Environnementales

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe répond à son obligation « Eco Responsabilité Elargie du Producteur » en adhérant à Citéo, société dédiée aux entreprises pour lui permettre de réduire son impact environnemental. Elle délègue à Citéo la gestion de la fin de vie de ses papiers.

Elle participe ainsi à l'économie circulaire de la filière papiers.

Avec une contribution de 1 166 euros pour les mises en marché 2021, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a financé la collecte des papiers de 1 000 habitants, et le recyclage de 17 tonnes de papiers. Acteur de l'économie circulaire, la Caisse régionale du Crédit agricole Mutuel de Guadeloupe a utilisé 100,00% de papier issus de forêts gérées durablement (soit +2,84% par rapport à l'année précédente).

C'est ainsi qu'en 2021 la Caisse régionale a stabilisé le tonnage de papier par rapport à l'année précédente en renforçant notamment la digitalisation de ses processus bancaires.

Sur la filière papiers, l'impact de cette contribution est multiple :

- Elle fait progresser le recyclage, car elle permet d'accompagner financièrement les collectivités dans l'évolution de leur schéma de collecte et de tri vers davantage de performance ;
- Elle favorise l'éco-conception, car elle est financièrement incitative pour les producteurs : plus le produit est éco-conçu, plus l'éco-participation baisse ;
- Elle développe l'innovation car elle finance des activités de R&D menées par Citéo et ses partenaires ;
- Elle finance les supports de communication servant à sensibiliser l'ensemble des citoyens au geste de tri.

3. Examen de la situation Financière et du résultat 2021

3.1 La situation économique

3.1.1 Environnement Economique et financier global

Les performances économiques mondiales ont continué d'être largement conditionnées par la diffusion du virus et la réponse sanitaire a été le déploiement de la vaccination ainsi que la stratégie de confinement. Tout comme l'étaient les récessions subies en 2020, les trajectoires de reprise sont demeurées hétérogènes. A la Chine dopée par son commerce extérieur et croissant à un rythme de 8,1%, aux Etats-Unis puis à la zone euro affichant de très belles performances, ont continué de s'opposer les reprises en demi-teinte ou les rebonds fragiles de nombreux pays émergents au sein desquels s'est nettement affirmée la tendance à la fragmentation.

Par ailleurs, longtemps oubliée, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile par exemple).

Aux États-Unis, après The Coronavirus Aid, de 2200 milliards de dollars de Donald Trump, le plus vaste plan de soutien de l'histoire américaine, puis le plan de décembre de 900 milliards de dollars (soit au total environ 14% du PIB), le plan de relance de Joe Biden totalisant 1900 milliards de dollars, soit environ 9% du PIB, a été déployé à partir de mars. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. Grâce à la reprise vigoureuse de la consommation, en outre dopée par la baisse rapide du chômage, la croissance s'est établie à 5,7% en 2021. En décembre, l'inflation totale sur douze mois a atteint 7% (une première depuis le début des années 1980) pour une inflation sous-jacente à 5,5%, son plus haut niveau depuis le début des années 1990. Outre l'impact des prix de l'énergie et des intrants industriels, certains postes spécifiques (véhicules neufs mais surtout d'occasion, par exemple) stimulés par une demande forte ont contribué à l'accélération de l'inflation.

La zone euro a bien résisté aux dernières phases de confinement en limitant, d'une part, les effets négatifs aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées et en profitant, d'autre part, de la réactivation de son secteur manufacturier. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance. Après s'être contracté de 6,5% en 2020, le PIB croîtrait de 5,2% en 2021. Si l'excès de demande et l'accélération des salaires sont bien moins patents qu'aux Etats-Unis, l'inflation totale s'est néanmoins sensiblement redressée pour atteindre 5% sur un an en décembre alors que l'inflation sous-jacente augmentait moins vigoureusement (2,6%).

Après avoir subi une récession de 8% en 2020, la France s'est dès le deuxième semestre 2020 engagée sur la voie d'une reprise vive qu'elle a poursuivie en 2021. La nouvelle vague épidémique et la diffusion du variant Omicron ont fait peser de nouvelles craintes sur la vigueur de la reprise à court terme mais l'absence de mesures très restrictives a permis d'en limiter l'impact. Après un rebond mécanique marqué au troisième trimestre, la croissance a ainsi ralenti au quatrième trimestre, tout en restant soutenue, permettant au PIB de progresser de 7% en 2021. Portée par la hausse du prix des matières premières (en particulier de l'énergie, responsable de plus de la moitié de la hausse des prix), l'inflation a accéléré pour atteindre 2,8% sur 12 mois en décembre (1,6% en moyenne).

En dépit d'une inflexion dans le discours de la Réserve Fédérale suggérant une normalisation plus rapide de sa politique monétaire, un cap monétaire accommodant a été maintenu tant aux Etats-Unis qu'en zone euro.

Aux Etats-Unis, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Mais, les inquiétudes se sont progressivement déplacées de la croissance vers l'inflation, qui après avoir été jugée transitoire est devenue plus préoccupante. En parallèle, la Fed a annoncé sa stratégie de normalisation progressive : réduction progressive de ses achats mensuels d'actifs (USD 120 Mds alors en vigueur) ou tapering puis, sans ni calendrier préétabli, remontée de son taux directeur (fourchette cible du taux des Fed Funds 0%,0,25%).

C'est lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) de juin qu'est intervenue la première inflexion consistant en une hausse des prévisions des taux des Fed Funds couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation. Afin de préparer les marchés, dès septembre, la Fed a indiqué qu'elle préciserait en novembre les modalités de son tapering. Début novembre, la Fed a annoncé qu'elle réduirait ses

achats mensuels de USD 15 Mds suggérant leur fin en juin 2022 tout en se laissant la possibilité d'ajuster le rythme du tapering. Enfin, mi-décembre, avec un doublement de la vitesse du tapering prenant ainsi fin en mars 2022, la réunion du FOMC a confirmé l'accélération de sa normalisation monétaire. Une accélération justifiée par le caractère plus généralisé de l'inflation et les progrès rapides vers l'emploi maximum malgré quelques déceptions persistantes sur le taux de participation. J. Powell a également indiqué qu'une hausse de taux était possible avant que l'emploi maximum ne soit atteint si les pressions inflationnistes restaient préoccupantes. Enfin, le Dot Plot¹ signalait une trajectoire de hausses du taux directeur plus agressive.

En zone euro, si la BCE a également pris acte en juin du raffermissement et révisé à la hausse ses prévisions de croissance et d'inflation, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. En décembre, la BCE a confirmé son scénario de croissance et d'inflation et présenté sa stratégie monétaire. La prévision d'inflation de la BCE a été revue à la hausse pour 2022 (de 1,7% à 3,2%) ; la révision est bien plus modeste pour 2023 (de 1,5% à 1,8%) et sa projection 2024 (1,8%) reste inférieure à la cible de 2%. L'inflation demeurerait donc transitoire selon la BCE, essentiellement motivée par un choc d'offre ayant des effets limités sur l'inflation sous-jacente (à 1,9% en 2022, 1,7% en 2023). L'impact négatif sur la croissance (revue à la baisse de 4,6% à 4,2% en 2022) est supposé modéré et bref : l'inflation érode temporairement le pouvoir d'achat sans faire « dérailler » la croissance (revue à la hausse à 2,9% en 2023).

En termes de stratégie, la BCE a indiqué que le retrait du soutien d'urgence s'accompagnerait d'une présence significative et flexible sur le marché souverain. Il s'agit de prévenir, d'une part, une pentification trop forte de la courbe des taux et, d'autre part, tout risque de fragmentation². La BCE a rappelé que préalablement à une hausse de son taux directeur, trois conditions doivent être remplies : l'inflation doit atteindre l'objectif de 2% bien avant la fin de l'horizon de projection de la BCE ; cet objectif doit être atteint de manière durable jusqu'à la fin de l'horizon de projection ; les progrès réalisés en termes d'inflation sous-jacente doivent être suffisamment avancés pour être compatibles avec la stabilisation de l'inflation au niveau de son objectif à moyen terme. Au regard des prévisions actualisées, les conditions ne sont pas encore remplies.

Les marchés obligataires ont évolué au gré de quelques grands thèmes : un premier trimestre enthousiaste porté par le reflation trade, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie, un second semestre placé sous le sceau d'une croissance vive mais d'une inflation nettement plus préoccupante nourrissant un scénario de normalisation monétaire américaine plus rapide.

Aux Etats-Unis, les taux d'intérêt³ à 2 ans ont évolué au gré du scénario monétaire : ils sont restés bien ancrés à un niveau bas (0,17% en moyenne) pour ne se redresser lentement qu'à partir du moment où le resserrement monétaire a été évoqué (septembre) puis plus fermement à l'occasion de l'accélération du tapering en fin d'année, qu'ils ont terminée à 0,70% (soit une hausse de 60 points de base sur un an). Avec le « reflation trade » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux longs ont nettement augmenté aux Etats-Unis et cette hausse s'est diffusée à la zone euro. Le taux américain à 10 ans (proche de 0,90% en début d'année) s'est redressé jusqu'à culminer fin mars vers 1,75%. Les mauvaises nouvelles du front sanitaire sont ensuite venues tempérer l'enthousiasme et les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Puis, à partir de septembre, le thème de l'accélération de l'inflation motivant un resserrement monétaire américain plus vif qu'anticipé a de nouveau poussé les taux d'intérêt à la hausse. Le taux américain à 10 ans a fini l'année à 1,50% (soit une hausse de 60 points de base sur un an) : il n'a pas été impacté par l'attention portée par les marchés à l'inflation et la normalisation monétaire.

En zone euro, en sympathie avec la première phase de redressement des taux américains, le taux allemand à 10 ans (Bund) a augmenté, passant de près de -0,60% en début d'année à -0,10% en mai. Si la Fed s'est montrée tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié. Le Bund est ensuite reparti à la baisse. Alors que le taux à 2 ans allemand est resté quasiment stable (à -0,60% fin 2021 contre -0,70% fin 2020), le Bund a clos l'année à -0,30% (soit une hausse de 40 points de base sur un an). A la faveur des déclarations de la BCE relatives aux modalités de ses achats de titres souverains, les primes de risque offertes par la France et l'Italie contre Bund se sont légèrement écartées (écartement des spreads de respectivement 13 et 24 points de base sur l'année) tout en restant serrées (spreads de respectivement 35 et 135 points de base). Alors que la

¹ Nuage de points reflétant le niveau jugé approprié du taux des Fed Funds par les gouverneurs. La médiane indique désormais des hausses de taux de 25 points de base chacune au rythme de trois en 2022, trois en 2023 et deux en 2024, un resserrement plus avancé et soutenu qu'en septembre quand la première hausse de taux intervenait fin 2022/début 2023. Les hausses de taux porteraient le taux cible des Fed Funds entre 2% et 2,25% à la fin de 2024.

² Les achats dans le cadre du programme d'urgence PPE cesseront donc fin mars 2022 ; la période de réinvestissement s'étendra jusqu'à fin 2024 en maintenant toute la flexibilité des achats entre juridictions et classes d'actifs ; les achats d'actifs au titre du programme traditionnel APP seront accrus en 2022 (de € 20 mds par mois à € 40 mds au T2, puis réduits à € 30 mds au T3 et € 20 mds au T4) et maintenus tant que nécessaire pour renforcer les effets accommodants des taux directeurs. Ils cesseront peu avant la hausse des taux directeurs.

³ Tous les taux d'intérêt mentionnés se réfèrent aux emprunts d'Etat.

perspective des élections en France ne semble pas affecter le spread français à ce stade, le spread italien est négativement impacté depuis novembre par la perspective des élections présidentielles.

Les marchés actions, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes en dépit des normalisations à venir et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, ont enregistré de belles progressions (hausses moyennes annuelles des indices S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +32%, +23%, +27%). Enfin, après avoir bien résisté, l'euro s'est replié contre le dollar en raison d'une normalisation monétaire plus avancée aux Etats-Unis qu'en Europe : l'euro s'apprécie en moyenne de 3,6% contre dollar mais se déprécie en fin d'année (à 1,14 en décembre 2021, il perd près de 7% sur un an).

PERSPECTIVES 2022

Notre scénario retient un ralentissement de la croissance, qui resterait soutenue, ainsi qu'une lente modération de l'inflation. Un tel schéma suppose que la demande se normalise et que les contraintes pesant sur l'offre se desserrent. Cette double normalisation permet que l'inflation (notamment sous-jacente) ralentisse et que les mesures exceptionnelles de soutien monétaire soient retirées sans précipitation et sans impact excessif sur les marchés obligataires.

On ne peut évidemment mésestimer le risque d'une inflation à la fois plus élevée et plus durable qu'anticipé. Si le risque d'accroissement sensible des salaires et d'installation de l'inflation sur un plateau durablement plus élevé aux Etats-Unis, les craintes en zone euro émanent plutôt d'une érosion du pouvoir d'achat susceptible d'entamer la vigueur de la croissance : cela ne constitue cependant pas actuellement notre scénario central. Par ailleurs, tout au moins dans les économies avancées grâce à la couverture vaccinale, les variants éventuels du virus semblent pouvoir freiner temporairement l'activité sans provoquer de rupture ou de forte discontinuité dans les comportements. Le variant Omicron introduit ainsi un risque baissier sur le premier trimestre 2022 mais haussier sur le deuxième trimestre 2022 sans bouleverser les grandes lignes du scénario.

Aux États-Unis, la croissance resterait donc vigoureuse (3,8% en 2022) avant de converger graduellement vers sa tendance de long terme (2,3% en 2023). Elle profiterait d'une consommation solide portée par l'amélioration du marché du travail, la progression élevée des salaires – mais circonscrite aux secteurs les plus affectés par les pénuries de main-d'œuvre sans générer une boucle prix-salaires – et le réservoir non encore entamé d'épargne, filet de sécurité permettant d'amortir l'accélération vive de l'inflation. Un scénario favorable sur la consommation mais aussi sur l'investissement : les entreprises restent optimistes malgré les problèmes de perturbation des chaînes d'approvisionnement et de manque de main-d'œuvre persistants bien qu'en repli.

Les moteurs qui ont le plus vigoureusement contribué à l'accélération de l'inflation en 2021 continueront à tourner, tant aux Etats-Unis qu'ailleurs, au moins durant le premier semestre de 2022 : inflation énergétique élevée avec notamment la poursuite de la crise du gaz naturel (dont les prix sont extrêmement volatils mais se sont, en quelque sorte « stabilisés » depuis octobre), répercussions sur les prix de détail des hausses de coûts subies sur les intrants (effets de second tour avec un impact maximal intervenant environ quatre trimestres après le choc sur les prix en amont), problèmes d'approvisionnement (dont semi-conducteurs et conteneurs) et de goulets d'étranglement susceptibles de se prolonger sur la majeure partie de 2022 tout en étant moins « mordants ». Au second semestre 2022, sous réserve d'une stabilisation des prix de l'énergie, les effets de base deviendraient alors très favorables (forte baisse sur un an des prix de l'énergie puis des biens) et les perturbations sur les chaînes de valeur seraient en voie de résolution graduelle.

Aux Etats-Unis, dopée par des composantes spécifiques très dynamiques (composante logement « Owners' Equivalent Rent » qui n'existe pas en zone euro, voitures d'occasion notamment, salaires plus dynamiques faisant anticiper des effets de « troisième tour »), l'inflation resterait très élevée au premier trimestre avec un pic prévu vers 7,5% en glissement annuel pour une inflation sous-jacente approchant près de 6,5%. L'inflation totale se replierait ensuite (vers 3% sur 12 mois fin 2022) portant la moyenne annuelle à 5,4% contre 4,7% en 2021.

En zone euro, la vigueur de la reprise n'a pas encore permis de combler l'écart de production négatif et le choc inflationniste exogène ne semble pas à même d'altérer le scénario d'une croissance décélérant tout en restant robuste : elle s'établirait à 4,3% en 2022 puis à 2,5% en 2023. Si elle se heurte à la faiblesse de l'offre (blocages logistiques, chaînes d'approvisionnement tendues, pénuries d'intrants et de main-d'œuvre), la demande agrégée est encore faible malgré son rebond : c'est précisément cette faiblesse qui permet d'anticiper des hausses de salaires encore contenues et une hausse de l'inflation plus persistante mais temporaire. Tout comme aux États-Unis, la remontée de l'inflation au-delà de nos anticipations constitue évidemment le principal risque : elle dégraderait la croissance via l'érosion du pouvoir d'achat, plutôt que via une éventuelle spirale prix-salaires. L'éventualité d'une spirale prix-salaire constitue actuellement une préoccupation aux yeux des investisseurs qui semble exagérée.

Outre les facteurs de hausse déjà évoqués, l'inflation en zone euro sera volatile mais largement influencée par des facteurs techniques (tels, par exemple, les pondérations des composantes de l'indice des prix, la fin de l'effet de la TVA en Allemagne, les révisions selon des modalités nationales des prix des contrats énergétiques, etc.). Les

inflation totale et sous-jacente s'établiraient en moyenne, respectivement, à 4,1% (2,4% en décembre sur un an) et 2,4% (1,9% en décembre).

En France, la consommation devrait bénéficier d'un pouvoir d'achat en hausse malgré les tensions inflationnistes. Des créations d'emplois dynamiques et des taux de chômage au plus bas devraient rassurer les ménages confortés, par ailleurs, par l'accumulation pendant la crise d'un surplus d'épargne évalué à €150Mds. L'investissement bénéficiera du soutien du plan de relance présenté à l'automne 2020 et renforcé depuis par le plan France 2030. La croissance se situerait vers 3,9% en 2022. Quant à l'inflation, élevée en début d'année, elle repasserait sous 2% en fin d'année et atteindrait en moyenne 2,6% en 2022.

Notre scénario retient des normalisations monétaires (encore préférées à des resserrements monétaires) très variées. Selon la vigueur de l'inflation avérée ou redoutée et la résistance anticipée de la croissance de leurs territoires respectifs, les banques centrales s'engagent à des cadences très diverses sur la voie du retrait de leur accommodation aussi exceptionnelle que généreuse.

Aux Etats-Unis, considérant l'inflation comme un risque majeur, les responsables de la Réserve fédérale ont insisté mi-janvier sur la reprise de l'activité et de l'emploi, tout en estimant que le risque de mise en place d'une boucle prix-salaires était faible. Selon la Fed, l'inflation devrait ralentir à partir du second semestre. La Fed a débuté son tapering et les marchés tablent désormais sur quatre hausses du taux des Fed Funds en 2022, dont 50 points de base dès la réunion de mars. Nous tablons sur un taux cible à 1% fin 2022.

En zone euro, à une Fed bien avancée s'oppose une BCE pour laquelle rien ne presse et qui s'engage à rester accommodante et flexible encore longtemps comme l'indiquent les axes de sa politique monétaire annoncés en décembre.

Les normalisations monétaires ne s'accompagneraient pas de fortes tensions obligataires. L'année 2022 se diviserait en deux séquences. À un premier semestre encore placé sous le sceau d'une croissance et d'une inflation toutes deux fortes, propices à un mouvement de hausse des taux d'intérêt, succéderait le thème de la décélération favorable à leur recul.

Aux États-Unis, les chiffres de l'inflation n'ont jusqu'à présent pas suscité de sur-réaction sur les taux d'intérêt. Le taux gouvernemental à dix ans pourrait ainsi se redresser avant d'amorcer un repli pour se situer à 1,35% fin 2022. En zone euro, l'appréciation du risque inflationniste par la BCE et les marchés, d'une part, et la crédibilité du diagnostic de la BCE aux yeux des marchés, d'autre part, seront déterminantes. La montée de l'inflation et de sa volatilité devrait se traduire par une hausse de la prime de terme au cours du premier semestre 2022. En sympathie avec le reflux de la croissance et des tensions sur les prix, les taux s'inscriraient sur une tendance baissière au second semestre. Le taux à dix ans allemand redeviendrait nul (voire très légèrement positif) pour se replier vers -0,25% fin 2022. Alors que les perspectives de nouvelles mesures de relance de la BCE s'estompent, la communication de la BCE devra être aussi subtile que convaincante pour prévenir un écartement des spreads périphériques : ceux-ci pourraient néanmoins s'élargir légèrement et temporairement. Les primes de risque offertes par la France et l'Italie se situeraient, respectivement, à 35 et 130 points de base au-dessus du Bund fin 2022.

3.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché (données au 30/09/21)

Malgré le confinement sanitaire, le climat des affaires résiste.

Au 3e trimestre 2021, l'indicateur du climat des affaires fléchit légèrement, à 99,0 points (-1,3 point sur trois mois), et continue de se stabiliser autour de sa moyenne de longue période. Alors que la Guadeloupe a subi un pic épidémique de la Covid-19 sans précédent au T3 2021, l'ICA résiste donc bien.

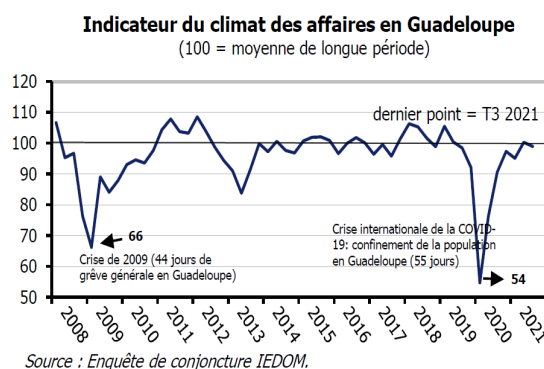
Pénalisées par un nouveau confinement strict au cours des mois d'août et septembre après celui du 2e trimestre, les entreprises enregistrent malgré tout une faible diminution de leur activité. Toutefois, l'enquête de conjoncture de l'IEDOM relève que leur trésorerie se contracte, conséquence d'une détérioration des délais de paiement. La hausse des prix et les difficultés d'approvisionnement continuent d'impacter les entreprises. Face à l'incertitude persistante qu'engendre la situation sanitaire, les chefs d'entreprise restent prudents dans leurs prévisions d'investissement.

L'activité économique en Guadeloupe est marquée par une nette hausse des prix liée au renchérissement des coûts d'approvisionnement et des prix des matières premières. Pour autant, la consommation des ménages conserve une dynamique à la hausse. Les importations de biens de consommation non durables progressent en valeur de 3,8 %, ainsi qu'en volume. De même, les importations de biens d'investissement et de biens intermédiaires augmentent respectivement de 10,8 % et de 4,7 % sur trois mois, sous l'effet du renchérissement des coûts d'approvisionnement. Seul bémol, la reprise de l'investissement privé amorcée aux précédents trimestres ralentit en raison des craintes sur l'évolution de la situation sanitaire.

L'impact de la crise reste mesuré sur le marché de l'emploi, grâce aux dispositifs de soutien à l'économie : les demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A reculent de 1,1 % sur trois mois.

Après un début de trimestre marqué par l'assouplissement des mesures sanitaires, les entreprises subissent directement leur durcissement en fin de trimestre. Cependant, le secteur du tourisme profite de la pleine saison touristique au cours du mois de juillet et réalise de bonnes performances. Le secteur primaire et celui des industries agroalimentaires présentent un bilan en demi-teinte, en dépit du caractère vital de leur activité. Le BTP montre des signes de ralentissement même si l'activité demeure à haut niveau. Les secteurs du commerce, des autres industries et autres services éprouvent plus de difficultés durant ce 3e trimestre.

En parallèle, l'activité bancaire est stable. L'encours sain de crédits progresse de 0,2 %, tandis que les actifs détenus par les agents économiques s'accroissent de 0,3 %. Par ailleurs, la mobilisation des Prêts garantis par l'État (PGE) se poursuit, selon un rythme décroissant toutefois : l'encours déclaré depuis mars 2020 atteint 602,0 millions € au 1er octobre 2021.

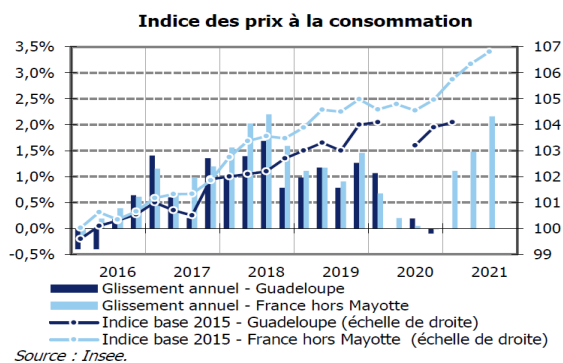


La hausse des prix se poursuit

Selon l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, la hausse des prix s'accroît. Ainsi, la plupart des professionnels interrogés déclarent avoir augmenté leurs tarifs au 3e trimestre, à l'exception de ceux du tourisme qui tentent ainsi d'attirer la clientèle. Selon les chefs d'entreprise, cette augmentation des tarifs est provoquée principalement par celle des coûts d'approvisionnement.

Ainsi, plus des trois quarts des entreprises constatent une croissance du prix de leurs intrants et marchandises, liée à celle du fret. Concrètement, les entreprises constatent des prix environ 16 % plus élevés qu'en début d'année, et s'attendent à ce que cette dynamique se poursuive en fin d'année.

À l'échelle nationale, l'indice des prix à la consommation s'établit à 106,8 points, soit une progression de 0,4 % en glissement trimestriel et de 2,2 % en glissement annuel. Selon la Banque de France, ce regain d'inflation est lié à la forte reprise de la consommation en France, face à une offre qui peine parfois à suivre la demande.

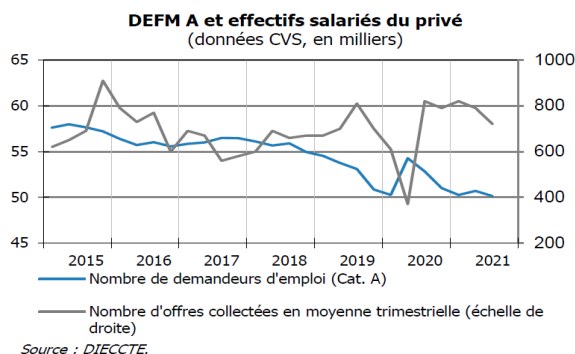


Un impact contenu sur le marché de l'emploi

Au 3^e trimestre 2021, le marché de l'emploi conserve une dynamique encourageante, en dépit des restrictions qui accompagnent la crise sanitaire. Fin septembre 2021, 50 140 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A, sont enregistrés, soit une baisse de 1,1 % (+0,9 % au 2^e trimestre). Pour rappel, avant la crise sanitaire, 50 260 étaient enregistrés au 1^{er} trimestre 2020 avant une hausse soutenue à 54 270 au 2^e trimestre 2020. Néanmoins, le nombre moyen d'offres d'emploi déclaré sur trois mois recule (-8,9 % après -3,7 % au 2^e trimestre). Au 2^{ème} trimestre 2021, le secteur privé comptabilisait 78 543 salariés.

Globalement les entreprises interrogées ont limité les licenciements. Seules 1,7 % d'entre elles y ont eu recours pour faire face à la vague de COVID-19 du 3^e trimestre. Elles ont de nouveau privilégié la mise en activité partielle de leurs salariés (27,6 %) et le télétravail (16,4 %). Compte tenu du début du confinement durant la période estivale, les entreprises ont aussi incité la prise de congés payés (25,9 %). Par ailleurs, elles ont été directement touchées sur le plan sanitaire : 25,9 % d'entre elles recensent des arrêts maladie en raison du COVID-19 (17,3 % au 2^{ème} trimestre).

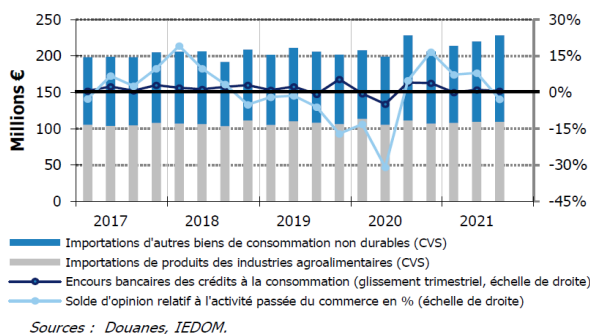
Le dispositif d'activité partielle est encore activement mobilisé au 3^{ème} trimestre. En moyenne, 4 962 salariés étaient au chômage partiel chaque mois, avec un pic au mois d'août à 7 325 salariés. Au 2^e trimestre, un pic de 9 795 salariés était observé en mars pour une moyenne mensuelle de 8 542 salariés.



La consommation des ménages se maintient

Fin septembre 2021, la consommation des ménages est bien orientée. Les importations de biens de consommation non durables progressent de 3,8 % (+3,0 % au 2^{ème} trimestre). Dans le détail, les importations des produits des sont stables (-0,1 %), tandis que celles des autres biens de consommation non durables augmentent de 7,6 %. En parallèle, les importations de biens de consommation durables, encore à des niveaux élevés, reculent légèrement (-0,3 %) avec notamment des immatriculations de véhicules de particuliers en diminution (-13,8 %). En termes de financement bancaire, l'encours des crédits à la consommation s'accroît de 0,6 % sur trois mois (+1,1 % au trimestre précédent).

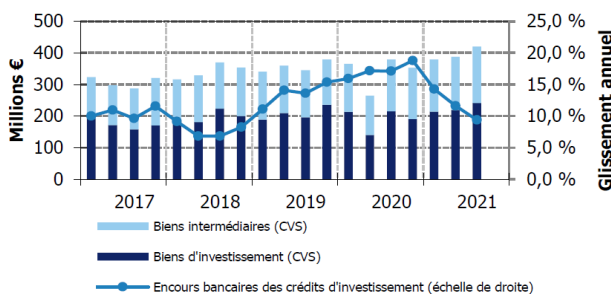
Indicateurs de la consommation des ménages



L'investissement privé ralentit

Dans un contexte empreint d'incertitudes, les professionnels font preuve d'attentisme dans leurs investissements. Au 3^e trimestre 2021, si les montants importés de biens d'investissement et de biens intermédiaires augmentent en raison de l'effet prix (respectivement +10,8 % et +4,7 % sur trois mois), les volumes importés diminuent. Fin septembre, les importations de biens d'investissement et de biens intermédiaires reculent respectivement de 0,3 % et de 0,5 % en glissement annuel. En parallèle, l'encours de crédits d'investissement aux entreprises baisse de 1,0 % sur trois mois (+1,1 % au 2^e trimestre). Du côté des particuliers, la croissance de l'encours de crédits immobiliers se maintient (+1,3 % après +0,7 % au 2^e trimestre).

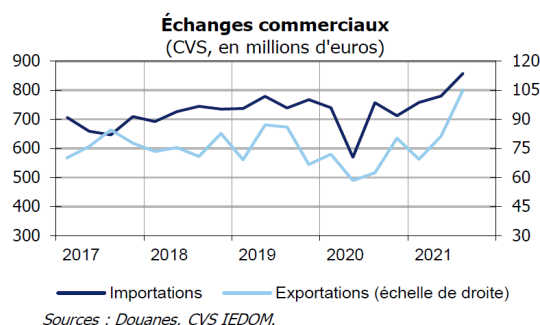
Indicateurs de l'investissement privé



Les échanges extérieurs en forte hausse sous l'effet des prix

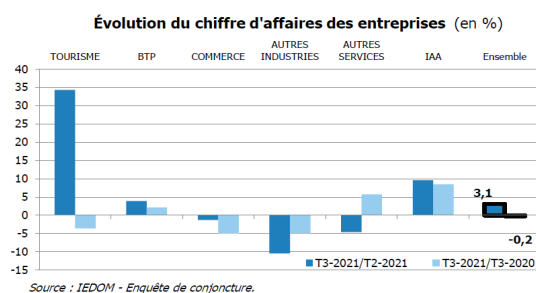
Avec des pressions inflationnistes sur l'énergie et les coûts du transport maritime à l'échelle mondiale, les importations s'accroissent de manière soutenue au 3^e trimestre. En valeur, les importations progressent de 10,1 % (+2,8 % au 2^e trimestre), notamment en raison des importations d'énergie (+37,8 %). Hors énergie, l'augmentation est de 5 %. Plus précisément, les importations de biens de consommation non durables augmentent de 3,8 %, tandis que celles de biens de consommation durables s'inscrivent en léger recul (-0,3 %). Les importations de biens d'investissement et de biens intermédiaires sont respectivement plus élevées de 10,8 % et de 4,7 %, en dépit de quantités importées moins importantes depuis le début de l'année.

Les exportations sont également en forte progression sur trois mois (+29,2 % après +17,2 % au 2^e trimestre). Une part importante de cette évolution est liée aux réexpéditions de produits pétroliers. Hors énergie, l'augmentation des exportations est de 3,1 %. Seules les exportations de biens d'investissement et de biens de consommation non durables augmentent (respectivement +17,1 % et + 6,3 %). Des expéditions de véhicules et de moteurs de bateaux tirent à la hausse les premières, tandis que la bonne performance à l'export de la filière rhum contribue de manière importante aux secondes.



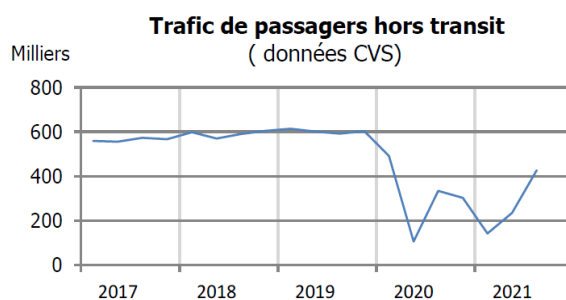
Une activité en baisse mais des entreprises résilientes

Malgré un niveau d'activité moindre, le chiffre d'affaires des entreprises progresse de 3,1 % dans un contexte de hausse des prix. Toutefois, les évolutions sectorielles sont disparates. Au 3^{ème} trimestre, les entreprises du secteur du tourisme réalisent un tiers de CA de plus qu'au précédent et profitent ainsi de la pleine saison. Les entreprises de l'industrie agroalimentaire, généralement moins touchées durant les périodes de confinement du fait de la nécessité d'achat des produits alimentaires, enregistrent une progression de CA de 9,6 %. Dans le BTP, la croissance du CA atteint 3,9 %. Dans les secteurs du commerce, des autres industries et des autres services, le CA baisse.



Avec l'assouplissement des mesures sanitaires en juillet, l'activité est plus importante dans le secteur du tourisme, malgré une fin de trimestre marquée par un durcissement des restrictions. Le trafic de passagers hors transit à l'aéroport double quasiment à fin septembre (+81,3 %). Le nombre de nuitées dans l'hôtellerie croît sur trois mois (+39,3 %). Ainsi, la trésorerie des entreprises s'améliore et l'encours de crédits à court terme déclaré au Service central des risques (SCR) baisse sur trois mois (-7,0 %).

Cependant, la dégradation de la situation sanitaire à compter du mois d'août inquiète les professionnels du secteur touristique. Ils continuent de mobiliser les PGE : l'encours déclaré depuis le début de la crise est en hausse de 5,3 % entre début juillet 2021 et début octobre 2021. Les prévisions d'investissements restent défavorablement orientées ; la croissance de l'encours de crédits à moyen et long terme déclaré au SCR ralentit (+2,2 % après +3,3 % au 2^{ème} trimestre).



La situation des entreprises de l'IAA évolue en demi-teinte. Les professionnels interrogés font état d'un ralentissement de l'activité sur trois mois. Cependant, les importations de produits du secteur sont stables (-0,1 %). Les exportations de produits des IAA augmentent de 7,9 % mais sont essentiellement tirées par celles de rhum industriel qui doublent (+92,8 %).

Dans le secteur primaire, le bilan est mitigé. Les exportations de produits agricoles, sylvicoles et de la pêche reculent de 5,2 %, tandis que les importations de la filière sont en légère hausse (+0,7 %). Les financements

bancaires du secteur déclarés au SCR augmentent de 12,3 % à 60 millions €. En particulier, l'encours des crédits à court terme progresse de 21,0 % en glissement trimestriel. Sur cette période, aucun nouveau PGE n'est enregistré, alors que l'encours était en hausse entre début avril et début juillet 2021 (+9,3 %) durant le premier confinement de l'année. L'encours des crédits à moyen et long terme s'accroît de 5,1 %.

L'activité du BTP montre des signes de ralentissement, même si les professionnels interrogés ont une évaluation positive du 3^{ème} trimestre. Les effectifs salariés du secteur reculent de nouveau à 7 420 salariés (-0,3 %), après le pic observé au 1^{er} trimestre 2021 à 8 162 salariés. Ils se rapprochent des niveaux d'avant crise. L'encours des crédits à l'habitat progresse de 1,0 % (-0,3 % à fin juin). Le nombre de permis de construire (658) s'inscrit en nette hausse (+120,8 %), après une baisse de 37,2 % au 2^{ème} trimestre liée à la fermeture de certaines municipalités la suite de conflits sociaux.

En termes d'endettement, l'encours des crédits à court terme déclarés au SCR par les entreprises du BTP diminue de 4,1 % en glissement trimestriel avec une trésorerie en amélioration. Toutefois, l'encours des PGE du secteur s'accroît de 2,8 % entre début juillet 2021 et début octobre 2021. L'encours de crédit à moyen et long terme ralentit sensiblement (+1,8 % sur trois mois après +29,3 % au 2^{ème} trimestre) avec des prévisions d'investissement de la part des professionnels moins élevées.

Les professionnels des autres industries déplorent une dégradation du niveau d'activité. L'électricité en moyenne et haute tension, consommée notamment par les petites industries, diminue de 4,6 % sur trois mois.

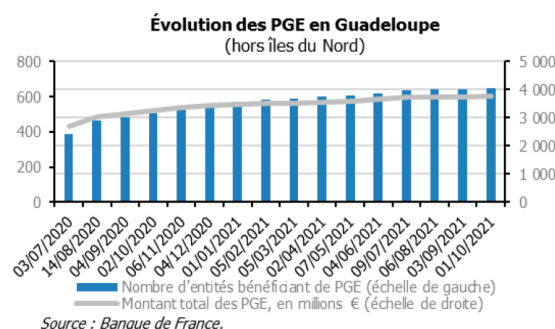
Dans le secteur du commerce, les professionnels notent un léger affaiblissement de l'activité. Le nombre d'immatriculations de véhicules neufs diminue au 3^e trimestre (-13,8 %). Au niveau des dettes bancaires, l'encours des crédits à court terme déclaré au SCR est en baisse (-12,2 % en glissement trimestriel) même si des nouveaux PGE sont contractés : l'encours déclaré depuis le début de la crise sanitaire croît de 2,5 % entre début juillet 2021 et début octobre 2021. En l'occurrence, les entreprises du secteur constatent une dégradation de leur trésorerie sur trois mois. L'encours de crédits à moyen et long terme du secteur déclaré au SCR s'inscrit également en légère baisse (-0,7 % sur trois mois), mais les professionnels du secteur envisagent une hausse de leurs investissements durant les 12 prochains mois.

Dans le secteur des autres services marchands (hors tourisme), l'activité s'oriente à la baisse. En particulier, la trésorerie des entreprises se dégrade sensiblement : elles font face à un allongement des délais de paiement. Toutefois, leurs charges s'améliorent.

L'activité bancaire se stabilise à des niveaux d'encours très élevés

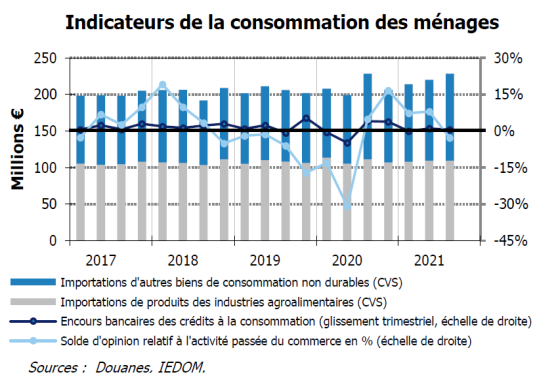
À fin septembre 2021, l'encours sain de crédit évolue peu (+0,2 % après +0,3 % au 2^e trimestre) à 10,8 milliards €. L'encours sain de crédits des ménages s'inscrit en légère augmentation (+1,0 % après +0,9 % au 2^e trimestre) à 4,6 milliards €, tandis que celui des entreprises est quasi-stable (+0,1 % après -0,1 % à fin juin 2021) à 4,9 milliards €. En revanche, l'encours sain de crédits des collectivités locales (1,0 milliard €) et des autres agents (0,4 milliard €) diminuent respectivement de 3,4 % et de 9,2 %.

Les crédits d'exploitations des entreprises (0,8 milliard €) repartent à la hausse (+3,2 % après -3,0 % au trimestre précédent). Pour autant, la mobilisation des PGE continue de ralentir : au 1^{er} octobre 2021, l'encours des PGE mobilisés depuis le début mars 2020 atteint 602,0 millions €, en progression de 1,1 % par rapport à début juillet 2021 (+4,4 % entre début avril et début juillet). Sur cette période, 84 entités ont eu recours au PGE (4 056 au 1^{er} octobre). En parallèle, les crédits d'investissement des entreprises (2,4 milliards €) s'inscrivent en baisse de 1,0 % (+1,1 % au 2^e trimestre).



L'encours de crédits octroyé aux ménages (4,6 milliards €) s'accroît modérément (+1,0% sur trois mois). L'encours des crédits à la consommation (1,6 milliard €) et celui des crédits à l'habitat (3,0 milliards €) augmentent (respectivement +0,4 % et +1,3 %).

Les actifs financiers ont également une évolution faible (+0,3 % après +0,9 % trois mois plus tôt) à 9,4 milliards €. L'épargne des ménages (6,3 milliards), déjà très élevée, conserve une dynamique croissante (+0,9 % après +1,1 % au trimestre précédent). À l'inverse, les actifs des sociétés diminuent de nouveau (-0,5 % après -0,4 % au 2e trimestre) et s'établissent à 2,6 milliards €. Les placements à long terme (2,5 milliards €) et court terme (2,2 milliards €) s'inscrivent en léger recul (respectivement - 1,6 % et -0,4 %), tandis que les dépôts à vue (4,7 milliards €) restent orientés à la hausse (+1,6 % après +0,2 % au 2e trimestre).



3.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

Un fonds de commerce qui croît sur l'année

Le nombre de clients s'établit à 154 644 et le taux de conquête brute affiche +3,26% en hausse de +0,4% par rapport à 2020, du fait de la dynamique commerciale enclenchée par le projet d'entreprise Déclic21 et l'accent mis sur cette ambition. Cette dynamique est également le résultat de la politique de modernisation et d'innovation de nos points de vente et la qualité de service déployée pour nos clients, mesurée par la hausse de l'indice de recommandation client (IRC).

Famille agents économiques	Nombre de clients	Nb EER 12 mois	Part contrib
Entreprises	7 494	862	0,8%
Professionnels	10 893	381	0,4%
Particuliers	131 851	3 698	0,4%
Agriculteurs	2 764	48	0,3%
Autres	1 642	54	0,1%
	154 644	5 043	0,4%

L'attrait du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sur son marché est la traduction de son positionnement de banque de plein exercice, de sa politique de conquête, et de son attractivité à maintenir des interactions physiques avec sa clientèle par ses actions sur le territoire, caractérisées par le nombre d'entrées en relation qui s'établit à 5 043 nouveaux clients dont 3 698 clients particuliers.

Cette évolution s'explique également par une politique d'entrées en relation plus ciblée depuis plusieurs années, axée sur la pro-activité et une amélioration des délais grâce à la digitalisation des parcours clients.

L'activité crédits

L'encours des crédits en 2021, s'accroît de +6,9%, avec un montant global de réalisation de 412 millions €. Cette dynamique place la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe, à 24,1% de part de marché, comme le premier acteur principal et dynamique du développement de son territoire et l'utilité à ses clients.

Rubrique	Encours (M€)	Evol. 1 an
Total Crédits	2 291	6,9%
Dont habitat	985	6,8%
Dont trésorerie	443	-3,7%
Dont équipement	754	13,1%
Dont autres créances	43	49,0%
Dont comptes ordinaires	26	3,3%
Dont clientèle financière	32	-2,8%
Dont créances rattachées et accessoires	8	30,5%

L'encours de crédits habitat aux ménages reste très dynamique en 2021, à +6,8%, encouragé par des conditions de crédit qui demeurent très favorables, permettant à des ménages d'en profiter pour acquérir des logements et développer leur patrimoine.

Les crédits d'équipement pour la seconde année consécutive affichent un niveau très élevé à +13,1% soit un encours total de 754 millions € contre 666 millions € en 2020.

Pour autant la mobilisation des PGE continue de ralentir : à fin décembre l'encours des PGE mobilisé en faveur de la clientèle depuis le début de mars 2020 atteint 170 millions €.

Enfin, dans ce contexte empreint d'incertitudes et de crise sociale, l'encours des crédits à la consommation est en recul de 4%.

Encours crédit consommation (yc créances rattachées)

Rubrique	Encours (M€)	Evol. 1 an
Crédit à la Consommation	274	-4,0%

Les réalisations

Le volume global de réalisations de nouveaux crédits s'établit à 412 millions € sur 2021, en progression de +12% par rapport à 2020.

Sur le marché des particuliers, les réalisations de crédits affichent 210 Millions € contre 199 millions € en 2020, en progression de +5,53% ; dans le détail, les crédits à la consommation progressent de +3,9% et les crédits à l'habitat sont également en progression de +6,5%.

Concernant les professionnels, les entreprises et les collectivités, les réalisations ont atteint un montant de 203 millions € contre 170 millions € en 2020 (hors PGE), soit une hausse de 19,4%

A noter, que la part des crédits aux ménages représente 55% et les crédits aux entreprises et professionnels 45%.

Réalisations	Réal. annuelles
CREDITS CONSOMMATION	79
CREDITS HABITAT	131
CREDITS AUX PROFESSIONNELS	203
Total	412

Les remboursements anticipés et les réaménagements

Les remboursements anticipés et les réaménagements, enregistrent une évolution respectivement de +14% et +93,7%.

Rubrique autre	Montant (M€)	Evol. Annuelle
Montant des remboursements anticipés	40	14,0%
Montant des réaménagements	26	93,7%

Evolution des parts de marché

Avec une part de marché crédit qui se maintient à 24,1% au 31 décembre 2021, la Caisse régionale poursuit son rôle d'accompagnement aux projets de son territoire et demeure le leader du financement de l'économie locale.

Elle conforte ses positions sur le marché de l'habitat et augmente sa part de marché à 28,9% à fin septembre 2021.

L'activité collecte

L'encours global de collecte à fin 2021 s'élève à 2 591 Millions € contre 2 493 millions € en 2020, soit une progression de +3,9%.

Le compartiment monétaire, avec un encours historique de 1 243 millions €, augmente de 4,8% grâce à la forte contribution des dépôts à vue.

L'épargne CAM, avec un encours de 771 millions €, est également en forte progression de 3,2%.

Collecte Bilan	Encours (M€)	Evol. 1 an
Comptes ordinaires clientèle crédit (DAV)	1 150	4,8%
Comptes épargnes (PEA, PER)	3	1,8%
CAT et BDC (DAT)	90	4,1%
Dépôts de garantie reçus	0	-8,2%
COLLECTE MONETAIRE	1 243	4,7%
Livrets	492	5,4%
dont livrets A	102	4,5%
dont LDD	87	1,4%
Dont LEP	8	-2,1%
Epargne logement	254	0,4%
Bons, CAT et PEP	26	-8,7%
EPARGNE BILAN	771	3,2%

La collecte tierce avec un encours de 541 Millions € est en hausse de 3% tirée par l'assurance vie.

Rubrique	Encours (M€)	Evol. 1 an
Valeurs mobilières	76	-6,7%
Assurance vie	465	4,8%
Total	541	3,0%

Les produits d'assurance avec un encours global de 131%, poursuivent leur progression à +5,4%.

Famille de produits	Stock de contrats	Evol. 1 an
ASSURANCES IARD	94 304	6,2%
ASSURANCES PREVOYANCE	36 284	3,8%

Au final avec une collecte qui progresse de 98 Millions €, la Caisse régionale demeure le premier banquier de la place avec 22,9% de part de marché à fin septembre.

Cette place de leader se traduit par une proximité forte faisant du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe le premier établissement par son maillage qui lui permet d'« être au plus près des projets » de la clientèle sur le territoire avec ses 27 points de vente et un effectif total de 383 collaborateurs (CDI) à fin décembre 2021 au service de ses clients, sociétaires et de son territoire.

3.1.4 Les faits marquants

Crise sanitaire liée à la COVID-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise sanitaire, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de Prêts Garantis par l'Etat.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par Crédit Agricole de La Guadeloupe s'élève à 18 560 milliers d'euros.

Risque de crédit

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

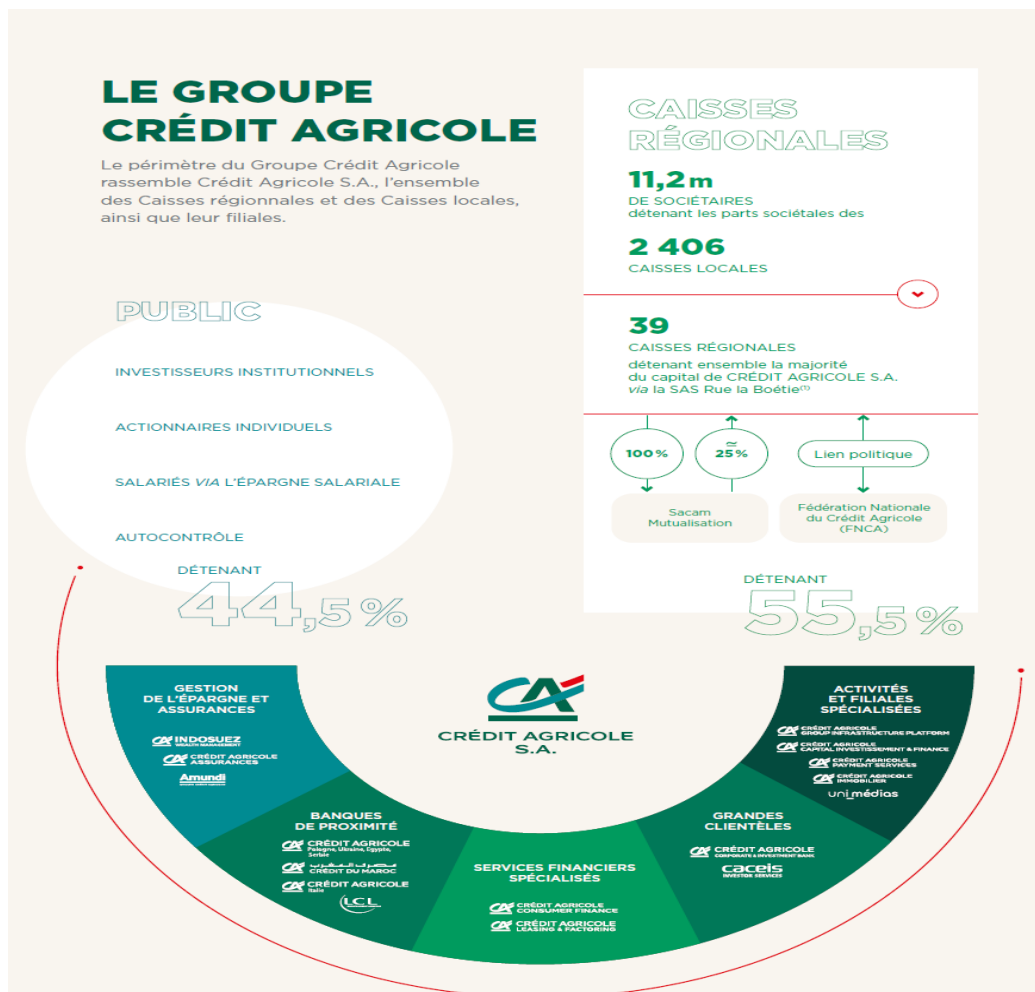
Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Crédit Agricole S.A a démantelé le 1er mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

3.2 Analyse des comptes consolidés

3.2.1 Organigramme du groupe crédit agricole



Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11.2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et

financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

3.2.2 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Guadeloupe présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées. Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit de Guadeloupe n'a pas évolué au cours de l'année 2021.

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Guadeloupe
- 17 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale
- Les FCT CA Habitat 2017, 2018 & 2019, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Février 2017, Avril 2018, Mai 2019 et Mars 2020.

3.2.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

<i>En milliers d'€</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	116 154	36 806	20 211
Caisses locales	67	-40	-42
STT	162	162	109
TOTAL	116 383	36 928	20 278

3.2.4 Résultat consolidé

La Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe réalise un **Produit net bancaire consolidé en forte croissance à 4,43%, par rapport à 2020** du fait d'une forte contribution de la marge nette d'intermédiation. Sur l'année, le produit net bancaire consolidé (PNB) totalise 116,4 Millions d'euros.

Les **charges de fonctionnement** s'établissent à 79,5 Millions € (+5,20%).

Le montant des provisions pour coût du risque a évolué, passant de 8,9 Millions € en 2020 à 10,3 Millions d'euros en 2021. Le coût du risque reflète l'incertitude sur l'économie suite au contexte sanitaire et à la crise sociale qui a touché le territoire en novembre et décembre 2021.

L'impôt sur les bénéfices enregistre une baisse pour se situer à 6,3 Millions €.

Le **résultat net consolidé** sur l'année 2021 atteint 20,3 Millions d'euros, en progression de 9,41% par rapport à 2020.

Montant en K€	déc-20	déc-21	Variations	
			Montants	%
PNB	111 447	116 383	4 936	4,43%
Charges générales d'exploitation	-75 529	-79 455	-3 926	5,20%
Résultat brut d'exploitation	35 918	36 928	1 010	2,81%
Coût du risque	-8 893	-10 312	-1 419	15,96%
Résultat d'Exploitation	27 025	26 616	-409	-1,51%
Résultat avant impôt	27 019	26 618	-401	-1,48%
Impôt sur les bénéfices	-8 485	-6 340	2 145	-25,28%
Résultat net	18 534	20 278	1 744	9,41%
Résultat net part du groupe	18 534	20 278	1 744	9,41%

3.2.5 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Le bilan consolidé s'élève à 3 163 Millions € en 2021 en hausse de 11,2% par rapport à 2020.

Il diffère principalement du bilan social par le retraitement des opérations suivantes :

- La comptabilisation à la valeur de marché des instruments financiers,
- Des actifs d'impôt courant différés liés aux décalages temporaires des provisions pour risques et charges non déductibles,
- Du retraitement des soultes de résiliation des dérivés de swaps.

Les principales variations portent sur les postes suivants :

Actif :

Les actifs financiers à la JV par résultat enregistrent, une baisse de 43,4% du fait des remboursements des placements de NEU CP pour 30 millions €, échus. Le portefeuille des actifs financiers à la juste valeur par résultat est également composé de :

- NEU CP pour 55 millions €
- Fonds dédié « Force CAM Avenir » géré par Amundi pour 36 Millions €
- Titre DEXIA pour 5 millions €
- Titre PAPREC pour 2 millions €
- Titre RUBIS pour 2,1 millions €
- Titre SPIE pour 3,1 millions €
- Titre PICARD pour 3 millions €
- Titre LUFTHANSA pour 2 millions €
- Titre TSDI PREDICA pour 0,5 millions€

S'agissant des actifs financiers au coût amorti sur les établissements de crédit et sur la clientèle, l'encours global de créances à fin 2021 s'élève à 2 696 millions € contre 2 398 millions € en 2020, soit une progression de 12,4%, grâce aux nouvelles réalisations de l'exercice.

Passif :

Les instruments de dérivés de couvertures baissent de 46,4%, liés à la politique de gestion actif passif.

Les passifs financiers au coût amorti, s'élèvent à 2 647,1 millions € en hausse de 13,2%, à la fois par la bonification du refinancement des TLTRO III et par l'évolution de la collecte des dépôts de la clientèle.

Le taux de défaut s'établit à 3,72% en décembre 2021 contre 3,02% en décembre 2020.

Le traitement des provisions IFRS pour l'arrêté au 31 décembre a fait ressortir une provision à 24,5 millions €, après la révision des paramètres de prévisions macro-économiques prospectives forward looking. Cette provision demeure stable par rapport à fin décembre 2020.

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	61 656	63 511	-1 855	-2,9%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	54 688	96 684	-41 996	-43,4%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	281	197	84	42,6%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	54 407	96 487	-42 080	-43,6%
Instruments dérivés de couverture	2 882	2 017	865	42,9%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	240 544	161 553	78 991	48,9%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	55 000	10 000	45 000	450,0%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	185 544	151 553	33 991	22,4%
Actifs financiers au coût amorti	2 696 385	2 398 534	297 851	12,4%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	469 233	294 191	175 042	59,5%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	2 226 915	2 094 107	132 808	6,3%
<i>Titres de dettes</i>	237	10 236	-9 999	-97,7%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	95	3 952	-3 857	-97,6%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	15 659	15 403	256	1,7%
Comptes de régularisation et actifs divers	57 863	69 653	-11 790	-16,9%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence			0	
Immeubles de placement			0	
Immobilisations corporelles	7	6	1	16,7%
Immobilisations incorporelles	33 152	34 037	-885	-2,6%
Ecart d'acquisition	3	3	0	0,0%
TOTAL DE L'ACTIF	3 162 934	2 845 353	317 581	11,2%

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	296	206	90	43,7%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	296	206	90	43,7%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			0	
Instruments dérivés de couverture	11 887	22 174	-10287	-46,4%
Passifs financiers au coût amorti	2 647 132	2 337 723	309409	13,2%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	1 396 734	1 143 272	253462	22,2%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	1 243 249	1 187 057	56192	4,7%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	7 149	7 394	-245	-3,3%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			0	
Passifs d'impôts courants et différés	142	315	-173	-54,9%
Comptes de régularisation et passifs divers	61 319	64 668	-3349	-5,2%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Provisions	24 527	24 854	-327	-1,3%
Dettes subordonnées	6 015	30 062	-24047	-80,0%
Total dettes	2 751 318	2 480 002	271 316	10,9%
Capitaux propres	411 616	365 351	46 265	12,7%
Capitaux propres part du Groupe	411 616	365 351	46 265	12,7%
Capital et réserves liées	51 253	51 506	-253	-0,5%
Réserves consolidées	289 695	274 546	15149	5,5%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	50 390	20 765	29625	142,7%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			0	
Résultat de l'exercice	20 278	18 534	1744	9,4%
Participations ne donnant pas le contrôle			0	
TOTAL DU PASSIF	3 162 934	2 845 353	317 581	11,2%

3.2.6 Activité et résultat des filiales

Les filiales consolidées sont les FCT et les Caisses Locales, il n'y a pas d'éléments majeurs. De même que ces filiales ne présentent pas de situation d'endettement.

3.3-Analyse des comptes individuels

3.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	déc-20	déc-21	Variations	
			Montants	%
PNB	114 401	116 710	2 309	2,0%
Charges générales d'exploitation	-76 853	-79 652	-2 799	3,6%
Résultat brut d'exploitation	37 548	37 058	-490	-1,3%
Coût du risque	-8 676	-10 024	-1 348	15,5%
Résultat d'Exploitation	28 872	27 034	-1 838	-6,4%
Résultat net sur actif immobilisé	-1 043	0	1 043	-100,0%
Résultat avant impôt	27 829	27 034	-795	-2,9%
Impôt sur les bénéfices	-7 691	-5 179	2 512	-32,7%
Résultat exceptionnel + Dotation/rep FRBG	0	-1 500	-1 500	
Résultat net	20 138	20 355	217	1,1%

Un Produit Net Bancaire (PNB) en croissance de 2% par rapport à 2020.

Le Produit Net Bancaire (PNB) s'élève à 116,7 millions € contre 114,4 millions € en progression de 2%, porté par la hausse de la marge d'intermédiation bénéficiant du refinancement BCE/TLTRO.

La marge d'intermédiation globale s'élève à 47,7 millions € contre 44,4 millions € en 2020, et s'inscrit en forte hausse +7,5%, principalement en raison des avances TLTRO et d'un effet de base positif des couvertures sur le risque de taux. A noter également que dans ce contexte de taux historiquement bas et de la concurrence toujours accrue par la bataille pour le gain de parts de marché, le rendement moyen des crédits à la clientèle, s'affiche en légère baisse (2,33% contre 2,57% à fin décembre 2020).

La marge commission s'élève à 65,7 millions € contre 64,4 millions € en 2020, en progression de +2%, dopée par la bonne production des produits d'assurance. L'ADE bénéficie d'une augmentation significative des primes (+ des commissions sur un an). A noter également la progression des commissions sur gestion de compte en lien avec la conquête de nouvelles entrées en relation sur 2021, malgré la baisse des frais de dysfonctionnement.

La marge sur portefeuille et divers s'élève à 3,5 millions € contre 5,7 millions € en 2020, en baisse de -38,1%. Cette baisse s'explique par des revenus exceptionnels enregistrés en 2020, d'une quote-part de résultat de la filiale SCI Les Palmiers de Petit Pérou pour 1,1 millions €.

Les Charges de Fonctionnement

Les charges de fonctionnement nettes globales s'élèvent à 79,7 millions € contre 76,9 millions € en 2020, en hausse à 3,6% sur un an.

Les charges de personnel s'élèvent à 42,7 millions € contre 42,1 millions €, et sont en légère hausse de 1,3% en raison d'éléments exceptionnels.

Les Autres Charges de fonctionnement s'établissent à 37 millions € contre 34,8 millions € en 2020. Cette augmentation s'explique à la fois par la reprise normale de l'activité mais aussi par des éléments exceptionnels.

Le coût du Risque

Le cout du risque a augmenté sur l'année 2021 pour s'établir à 10 millions € contre 8,7 millions € en 2020.

En parallèle également la Caisse régionale a constaté pour 1,5 millions € une provision FRBG en raison du contexte économique et de la crise sociale enregistrée sur le dernier trimestre.

Le Résultat net social s'établit à 20,4M€ en hausse de 1,1%.

3.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	déc-21	déc-20	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	75 375	75 450	-75	-0,1%
Opérations internes au Crédit Agricole	461 755	293 760	167 995	57,2%
Opérations avec la clientèle	2 196 307	2 055 202	141 105	6,9%
Opérations sur titres	139 726	146 654	-6 928	-4,7%
Valeurs immobilisées	171 716	161 460	10 256	6,4%
Capital souscrit non versé	0	0	0	
Actions propres	0	0	0	
Comptes de régularisation et actifs divers	68 484	78 032	-9 548	-12,2%
TOTAL DE L'ACTIF	3 113 363	2 810 558	302 805	10,8%

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	déc-21	déc-20	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	6 944	7 331	-387	-5,3%
Opérations internes au Crédit Agricole	1 399 709	1 146 342	253 367	22,1%
Comptes créditeurs de la clientèle	1 242 757	1 186 569	56 188	4,7%
Dettes représentées par un titre	0	0	0	
Comptes de régularisation et passifs divers	66 215	68 245	-2 030	-3,0%
Provisions et dettes subordonnées	66313	90499	-24 186	-26,7%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	11900	10400	1 500	14,4%
Capitaux propres hors FRBG	319525	301172	18 353	6,1%
TOTAL DU PASSIF	3 113 363	2 810 558	302 805	10,8%

Le bilan social de la Caisse régionale s'élève, au 31 décembre 2021, à 3 113,4 millions € contre 2 810,5 millions € en 2021, en hausse de 10,8%.

Cette évolution est liée à la progression de l'activité crédit qui atteint un bon niveau de performance, avec un montant global de réalisation de 412 millions € contre 369 millions € en 2020 (hors PGE) et à la bonification des refinancements de la BCE pour 101 millions €.

L'encours des défauts atteint 86,8 millions €, en hausse de 20,4 millions € sur l'exercice.

3.3.3 Hors Bilan sur base individuelle

Les engagements donnés de la Caisse régionale s'élèvent, au 31 décembre 2021, à 193 millions d'euros contre 260,1 millions d'euros en 2020, en baisse de 25,8%. Les engagements reçus de la Caisse régionale, au 31 décembre 2021, s'élèvent à 467 millions d'euros, du fait de la garantie des prêts PGE par l'état (BPI).

(en milliers d'euros)	déc-21	déc-20	Variations	
			K€	%
Engagements donnés	223 036	260 138	-37 102	-14,3%
Engagement de financement	191 660	208 582	-16 922	-8,1%
Engagement de garantie	30 657	51 413	-20 756	-40,4%
Engagements sur titres	719	143	576	402,8%

(en milliers d'euros)	déc-21	déc-20	Variations	
			K€	%
Engagements reçus	466 714	465 998	716	0,2%
Engagement de financement	4 201	1 701	2 500	147,0%
Engagement de garantie	461 794	464 154	-2 360	-0,5%
Engagements sur titres	719	143	576	402,8%

3.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de la Caisse régionale s'élève à 39,2 millions € et n'a pas varié durant l'exercice 2020. La valeur nominale des titres est de 1,53 euros.

3.4.1 Les parts sociales

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de la Caisse régionale a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 25 mars 2021 pour le paiement d'un dividende par part sociale de 0,03 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale pour un montant qui s'élève à 647 milliers d'euros.

(en euros)	Intérêts aux parts	Montant global
EXERCICE 2020	2,40%	706 029,94
EXERCICE 2019	2,30%	676 612,04
EXERCICE 2018	2,50%	735 448,61

3.4.2 Les Certificats coopératifs d'associé

Le montant unitaire de dividende au titre de l'exercice 2021, que le Conseil d'Administration de la Caisse régionale a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 26 mars 2021 pour le paiement d'un dividende par part CCA est de 0,24 et s'élève à 1,5 millions d'euros.

(en euros)	Dividende unitaire	Montant global
EXERCICE 2020	0,15	1 510 361,24
EXERCICE 2019	0,26	1 655 549,75
EXERCICE 2018	0,26	1 677 822,44

3.5 Autres filiales et participations

3.5.1 Filiales non consolidées

Noms des filiales	Chiffres d'affaires (K€) (1)	Résultat (en K€) (1)	Valeur d'acquisition (en K€) (2)	Capital détenu (en %) (2)
SCI LES PALMIERS DE PETIT PEROU	1 057	1	7 031	99,97%
SAS DREAM PARADISE	30	-86	536	100,00%
SAS XA948	0	0	550	100,00%
SAS KURUKERA INVESTISSEMENTS & PARTICIPATIONS (3)	Non Connu	Non Connu	0,10	100,00%

(1) - Données de 2020

(2) - Données de 2021

(3) - Participations de l'année 2021

3.5.2 Participations

Les participations significatives sont les suivantes :

Noms des participations	Chiffres d'affaires (k€)	Résultat (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
SACAM MUTUALISATION	274 089	271 332	63 283	0,34%
SAS RUE LA BOETIE	0	-3 980	55 893	0,30%
SACAM DEVELOPPEMENT	57 215	61 185	2 196	0,30%
SACAM AVENIR	0	-111 130	1 993	0,92%
SACAM IMMOBILIER	5 350	5 309	1 791	1,01%

Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

En milliers d'euros	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions (€)	Taux de détention après l'acquisition	Activités
SACAM AVENIR	0,92%	779 487	0,92%	
SAS LA BOETIE	30%	3 900 605	0,30%	Holding
SAS COFILMO	0%	33 855	0,40%	Titres de paiement
SAS EDOKIAL	0%	209 835	0,20%	Gestion documentaire
CA TRANSITIONS	100%	97 656	0,39%	

3.6 Tableau des cinq derniers exercices

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
1- Situation Financière (en milliers d'euros)					
Capital social	39 224	39 224	39 224	39 224	39 224
Nbre de parts sociales	19 227 395	19 227 395	19 227 395	19 227 395	19 228 745
Nbre de CCI	0	0	0	0	0
Nbre de CCA	6 409 081	6 409 081	6 409 081	6 409 081	6 409 081
2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	116 361	116 301	115 624	114 401	116 710
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements	43 902	42 755	42 066	40 811	40 489
Impôt sur les bénéfices	-12 501	-13 348	-11 151	-7 691	-5 179
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	22 973	22 371	22 074	20 138	20 355
Bénéfices distribués	2 400	2 413	2 332	2 216	2 174
3- Résultat des opérations réduit à 1 titres (en €)					
Résultat Brut d'exploitation après impôt avant amortissements	43 902 181,71	42 754 794,99	42 066 047,30	40 811 784,51	40 489 229,77
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	22 973 404,83	22 370 965,86	22 073 996,63	20 138 149,80	20 355 080,27
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	0,03519	0,03825	0,03519	0,03672	0,03366
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'investissement	0	0	0	0	0
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	0,2688	0,2618	0,2583	0,2357	0,2380
4- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	455	439	444	444	428
Montant de la masse salariale de l'exercice	-41 032	-41 062	-39 040	-42 088	-42 655
Montant versé au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice	-12 272	-12 243	-12 930	-13 815	-14 259

3.7 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

3.7.1- Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement important survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion.

3.7.2- Les perspectives 2022

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Guadeloupe, forte d'une situation financière solide, poursuivra son engagement de proximité et à soutenir l'économie des territoires de la Guadeloupe et de Saint-Barthélemy pour apporter **une différenciation plus visible pour ses Clients**.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Guadeloupe entend renforcer sa proximité avec tous les acteurs qui contribuent au développement économique de son territoire.

Les ambitions de satisfaction clients sont au centre de son projet d'entreprise Déclik+, qui s'appuie sur le 1^{er} réseau d'agences, des compétences bancaires et d'assurance élargies, ainsi que des offres adaptées à tous les segments de clientèle (des ménages aux agriculteurs, des collectivités aux artisans, des entreprises aux professionnels et associations).

La dynamique commerciale et les nouvelles organisations des fonctions support permettront de renforcer l'utilité et l'accompagnement des clients et sociétaires.

Pour conforter cette dynamique, le Crédit Agricole de Guadeloupe s'est doté d'une nouvelle implantation qui regroupe trois espaces spécialisés (Investissement Immobilier, Développement des entreprises, Stratégie patrimoniale) au sein du poumon économique de l'île dans la zone de Jarry.

Le lancement du Village by CA en 2021 sur le site du siège social accueille et accueillera les start up dans un espace collaboratif et connecté pour favoriser leur développement.

Fort de son modèle mutualiste, les Caisses Locales du Crédit Agricole de Guadeloupe continueront leurs actions en faveur des initiatives locales, aussi bien dans le domaine de la santé, du logement, de l'insertion des jeunes, de l'éducation et pratique sportive, etc.

La Fondation continuera à porter des projets d'intérêt général sous la forme de mécénat.

Les perspectives 2022 traduiront ainsi pleinement l'engagement, comme celui de toutes les entités du Groupe à « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société ».

Les ambitions pour 2022 sont fondées sur la conviction, partagée par le Conseil d'administration, le Comité de direction et l'ensemble des collaborateurs que, malgré un environnement difficile et inédit, le Crédit Agricole de Guadeloupe jouera cette année encore un rôle de premier plan au profit de tous ses clients.

3.8 Informations diverses

3.8.1 Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

L'article D.441-4 du Code de Commerce stipule :

I. – Pour l'application de l'article L. 441-6-1, les sociétés présentent dans le rapport de gestion :

1° Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;

2° Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		X				178		X				
Montant total des factures concernées h.t	0,00	308 836,07	154 668,62	0,00	20 114,66	483 619,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice		1,3%	0,6%	-	0,1%	2,0%	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice	X											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)					
	<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : Politique de règlement dans un délai de 30 jours, appliquée par la Caisse régionale.						<input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole.

3.8.2 Informations relatives aux comptes inactifs

Dans le cadre de la loi ECKERT les éléments suivants sont présentés au 31-12-2021 :

- 17 548 comptes inactifs pour un montant de 6 646 523,13 €
- 914 comptes remontés à la CDC pour un montant de 1 266 091,64 €

3.8.3 Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à zéro milliers d'euros.

4. Facteurs de risques et informations prudentielles (Données non auditées par les Commissaires aux Comptes)

4.1 Informations prudentielles

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.ca-guadeloupe.fr>

Situation au 31 décembre 2021

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	271	253
dont Instruments de capital et réserves	410	363
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(138)	(111)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	271	253
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	10	34
FONDS PROPRES TOTAUX	281	287
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	1 400	1 361
RATIO CET1	19,36%	18,57%
RATIO TIER 1	19,36%	18,57%
RATIO TOTAL CAPITAL	20,08%	21,07%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	2 706	2 542
RATIO DE LEVIER	10,02%	9,95%

4.2 Facteurs de risques

Suite aux évolutions récentes liées à la crise russo-ukrainienne depuis l'arrêté des comptes le 31/12/2021, la partie 4.2 relative aux facteurs de risque liés à l'environnement dans lequel évolue la Caisse régionale a fait l'objet d'une modification inhérente aux possibles effets de cette crise sur la situation de la Caisse régionale. Au-delà de ce point, il n'y a eu aucun changement dans la situation financière de la Caisse régionale entre la date d'arrêté et la mise à disposition des documents financiers.

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et titres obligataires émis par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe du fait de sa structure.

Facteurs de risque liés à la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et à son activité

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

4.2.1 Risques de crédit et de contrepartie

a) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'élevait à 1 399,8 Millions d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 40% sur la clientèle de détail, 42 % sur les entreprises, 6% sur les États et 12% sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe étaient respectivement de 1 188,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 et de 1 229,5 millions d'euros au 31 décembre 2021. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 86,8 millions d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'élevait à 2 569 millions d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 31,4 millions euros.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de

Au 31 décembre 2021, l'exposition brute de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 800,7 euros et provisionnés à hauteur de près de 0,8 millions d'euros.

d) La caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité à travers son réseau d'agence.

À fin décembre 2021, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe représentait 29 %, soit 748,3 millions d'euros. Par ailleurs, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur « corporate » en particulier auquel il est fortement exposé. Au 31 décembre 2021, le portefeuille d'engagements commerciaux de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe était composé à hauteur de 12 % d'emprunteurs du secteur public (y compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 304 millions d'euros, et à hauteur de 18 % d'emprunteurs du secteur « corporate » représentant un montant d'environ 452,5 millions d'euros. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur « corporate » sont exposés à des variations de la conjoncture sanitaire et sociale. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient en être affectées.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

La capacité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités

de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée à de nombreuses contreparties financières, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe au titre des prêts.

Au 31 décembre 2021, le montant total des expositions brutes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 339,5 millions d'euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales) dont 192 millions d'euros en méthode notations internes.

f) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré sur le territoire où il exerce ses activités

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est particulièrement exposée, en valeur absolue, au risque pays sur la France, plus particulièrement aux régions des départements d'outre-mer. Le montant des engagements commerciaux de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est au 31 décembre 2021 de 193 millions d'euros en France et représente 8 % des expositions ventilées de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe au 31 décembre 2021. Une dégradation des conditions économiques aurait des répercussions sur la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

g) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est soumise au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, et s'élève à 101 millions d'euros au 31 décembre 2021.

4.2.2 Risques financiers

a) La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels.

Sur l'année 2021, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe représentait 23 %. Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées sur les produits de gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe. Sur l'année 2021, les commissions tirées des produits de gestion d'actifs dans le produit net bancaire de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'élevait à 3 %. En outre, en raison de la baisse des taux, il a pu se matérialiser une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Au 31 décembre 2021, les encours de crédit à l'habitat en France de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'établissent à 990 millions d'euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des *spreads* de crédit et une diminution des revenus résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des

activités de banque de détail et la situation financière globale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Sur l'année 2021, les revenus de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sont constitués à 41% par la marge nette d'intérêts. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ainsi que sa valeur économique.

Les résultats de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, ainsi que de la dette du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2021, l'encours brut des titres de créances détenus par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'élevait à 339,5 millions d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 0,7 millions d'euros.

d) La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading*, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de

Guadeloupe pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe venait à diminuer de manière significative, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe détenait près de 196,7 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 0,5 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 196,2 millions d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

e) Les commissions tirées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe de ces activités. Sur l'année 2021, 4 % des revenus de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ont été générés par les commissions liées aux activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

f) La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est incertain, et si la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 252,75 %⁴ supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

g) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à des risques de marché

Les activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sont impactées par les conditions

⁴ LCR de fin de période.

des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est ainsi fortement exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change, de la prime applicable à ses émissions obligataires ainsi que des prix du pétrole, des métaux précieux et autres matières premières.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe utilise un modèle de *Value at Risk* (VaR) pour quantifier son exposition aux pertes potentielles liées aux risques de marché. Au 31 décembre 2021, la VaR de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'élevait à 0,82 millions d'euros.

Il réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes « 4.3 de la gestion de risques ». Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché auquel est exposé de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est nul au 31 décembre 2021.

h) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2021, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est tenue de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait enregistrer des pertes imprévues.

i) Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

Au 31 décembre 2021, le montant notionnel des encours de swaps de macro-couverture est 405 millions.

4.2.3 Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2019 à 2021, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 15,5 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 10,2 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 55,6 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (15,8 %), la fraude interne (0,3 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,4 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'élevait à 167,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

a) La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposé aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin décembre 2021, le montant de la fraude avérée pour le périmètre la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'élève à 1,3 millions d'euros, en comptabilisant un dossier exceptionnel. Hors ce dossier, le montant est en baisse de 11% comparé à l'année 2020.

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 100 % ;
- fraude identitaire et documentaire : 0 % ;
- détournement/vol : 0 % ;
- PSA/NPAI : 0 % ;
- autres fraudes : 0 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les

entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2019 à 2021, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0,4% des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a une exigence de fonds propres prudentiels de 167,9 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et géré par le service conformité et sécurité financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dispose de moyens de défense importants, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Le service juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 9,9 millions d'euros au 31 décembre 2021, versus 10 millions d'euros au 31 décembre 2020.

4.2.3 Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe évolue

a) Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

b) La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de la vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux. De nouvelles mesures restrictives ont été mises en place dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourraient freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques, et il ne peut être exclu que d'autres mesures soient mises en œuvre par la suite, même dans des pays où le taux de vaccination est élevé. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulots d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu en octobre ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 4,3% pour la zone euro et 3,8% pour la France. En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

(1) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (2) une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays, (3) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A., (4) des actifs pondérés par les risques (*risk weighted assets* ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel

de Guadeloupe (et notamment son ratio de solvabilité) et (5) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macro-économique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des "Stage 1" à "Stage 2", et par la sensibilité de certains secteurs, notamment :

1. liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel ;
2. touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales (automobile) ;
3. dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin ;
4. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment.

Sur l'année 2021, les scénarios économiques du deuxième semestre 2021, sensiblement plus favorables par rapport à la référence utilisée en 2020 et au premier trimestre 2021, ont généré un moindre provisionnement lié au scénario économique en Stage 1 et Stage 2⁵, voire des reprises de provisions sur certains portefeuilles.

Enfin, en termes de solvabilité, la crise a eu pour principaux impacts sur le ratio de CET1 de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, outre un niveau de résultat conservé plus modeste, une hausse des emplois pondérés liée aux dégradations de notations. Le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'établit ainsi à 19,36% au 31 décembre 2021 versus 16,71% au 30 juin 2021, et 18,67% au début de la crise au 31 mars 2020. Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres.

En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, les décisions des autorités publiques et les évolutions réglementaires.

c) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 100% du produit net bancaire de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a été réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la

⁵ Les encours stage 1 et 2 correspondant aux encours sains.

Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2020 et de politiques monétaires très accommodantes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

d) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de *reporting*/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2021, le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe atteint 19,36 % et le ratio global non phasé 20,08% ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution de la Caisse

régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe au Fonds de résolution unique s'établit à 0,1 millions d'euros soit une variation de -59.38% par rapport à 2020 ;

- les réglementations applicables aux instruments financiers (et ce compris les actions et autres titres émis par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, notamment en obligeant la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et d'autres institutions financières opèrent.

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur XXX et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels sur la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à ce stade.

4.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

a) la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

Bien que les principales activités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est d'autant plus important.

d) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposé aux risques aux risques climatiques et environnementaux

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est directement exposée aux risques climatiques à travers ses outils d'exploitation, pour des impacts qui ne pourraient être que marginaux à l'échelle du Groupe. Les contreparties de ses filiales peuvent en revanche être directement affectées par des facteurs environnementaux, dont les impacts négatifs peuvent être significatifs, et, de fait, indirectement, affecter la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Cela conduit à considérer les risques environnementaux comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit. À titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaire ...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'évènements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dans l'exercice de leurs activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole

a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

e) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+ et les perspectives sont stables.

f) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est confronté à une forte concurrence

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe détient 24,1% de part de marché sur les crédits.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

4.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit

Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2⁶. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁷, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation

⁶ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

⁷ Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

4.3 Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque du Groupe, la nature des principaux risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants (8) :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole S.A. se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

1. APPETENCE AU RISQUE, GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale du Groupe. Les orientations stratégiques du Plan Moyen Terme (PMT), de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétence au risque (Risk Appetite) de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est le type et le niveau agrégé de risque que le Groupe est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque du Groupe s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations ;
- l'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec une appétence nulle au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement du Groupe en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions stratégie, finances, risques et conformité.

La déclaration d'appétence au risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles des différentes entités et vise notamment à :

(⁸) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2018 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le Plan Moyen Terme et forme le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs PMT que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans la cadre du budget. Elle s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétence. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétence, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe exprime également son appétence tout au long de l'année dans des stratégies risques approuvées par le Conseil d'administration, après avis du Comité des risques du Conseil. Le Comité des risques appuie ses revues sur les accords donnés par le Comité des risques de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe présidé par le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué de Crédit Agricole SA.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces stratégies risques. Ce tableau de bord est présenté trimestriellement au Comité des risques de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, au Comité des risques du Conseil et au Conseil d'administration de de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

L'appétence au risque de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'exprime au moyen :

- des indicateurs clés portant sur :

- la notation externe de Crédit Agricole S.A., car elle a un impact direct sur les conditions de refinancement, l'image du Groupe dans le marché ;
- la solvabilité qui garantit la pérennité du Groupe en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
- la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement du Groupe pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
- le risque d'activité ou « business risk », dont le suivi permet d'assurer l'atteinte de la stratégie définie par le Groupe et ainsi de garantir sa pérennité à long terme ;
- le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue donc un élément clé de la communication financière du Groupe ;
- le risque de crédit de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe qui constitue son principal risque, compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié à la crise sanitaire ;
- et des risques clé que sont les risques de taux et d'inflation, le risque de marché et plus spécifiquement de CACIB. le risque opérationnel du Groupe, le risque de non-conformité, le risque assurances.

- des limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs

- d'axes qualitatifs, inhérents à la stratégie et aux activités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociétale d'entreprise

qui traduit la préoccupation du Groupe de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- l'appétence correspond à une gestion normale et courante des risques, et à des indicateurs dont le niveau est au dessus du seuil de tolérance ; le budget s'inscrit dans la zone d'appétence
- la tolérance correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des Risques ou du Conseil d'administration Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées.
- la capacité définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétence au risque de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global :

L'activité du Groupe est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité en Europe avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent. En outre, le profil de risque de marché s'est fortement réduit, en conséquence d'une évolution de la stratégie du Groupe depuis 2007.

Le profil de risque du Groupe est suivi et présenté a minima trimestriellement en Comité des risques Groupe et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe au 31 décembre 2021 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques et Pilier 3" du présent document :

- Risque de crédit : partie 3.4 (Gestion des risques) et partie 4.2 (Pilier 3) ;
- Risque de marché : partie 3.5 (Gestion des risques) et partie 4.4 (Pilier 3) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 5 (Gestion des risques) et parties 5 et 6 (Pilier 3) ;
- Risque Opérationnels : partie 3.8 (Gestion des risque) et partie 4.6 (Pilier 3).

Un échantillon des indicateurs clés de la déclaration d'appétence au risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET 1 <i>(Phasé)</i>	Ratio LCR <i>(niveau de fin d'année)</i>	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	Taux de créances dépréciées sur encours
31 décembre 2021	19,36%	252,7%	10M€	20,4M€	3,53%
31 décembre 2020	18,57%	166,4%	8,7M€	20,1M€	2,88%

Au 31 décembre 2020, les indicateurs d'appétence au risque de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétence définie par le Groupe. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance. Certains indicateurs ont été franchis compte tenu de la crise sanitaire et notamment des mesures de soutien.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n°575/2013.

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque du Groupe est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice

du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale du Groupe. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques (pilotée par la DRG – Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la Direction risques conformité et qualité a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble du Groupe, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors Ligne Métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe avec notamment un e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- des actions de communication afin de renforcer la diffusion de la culture du risque, amorcées depuis 2015. Elles ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un atout au quotidien.

2. DISPOSITIF DE STRESS TESTS

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétence au Risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe regroupe des exercices de natures diverses.

3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

L'organisation du contrôle interne de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

I. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier ⁽²⁾, de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe;
- Charte de déontologie de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

II. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'est dotée d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la Capital Requirements Directive 4 (CRD 4), à l'AIFM, à UCITS V et à solvabilité 2, aux dispositions relatives à la Volcker Rule, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport).

Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

COMITE DE CONTROLE INTERNE

Le Comité de contrôle interne de la caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe, instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de de la caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein de la caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de la caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembrement du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques, Conformité.

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale de la caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétence au risque de la caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de la caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

ROLE DU DIRECTEUR GENERAL EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétence au risque de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

III. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe

La caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues à minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques de la caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques de la caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Elle réunit les fonctions transverses de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques, regroupant selon des périodicités prédéfinies la Direction des risques de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Le Comité de surveillance des risques de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, présidé par le Directeur général de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, se réunit de façon bimensuelle et a pour rôle de surveiller l'apparition de risques afin de dégager les orientations adaptées.

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable des Risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité. Si ce n'est pas le cas, le responsable de la Conformité est directement rattaché au Directeur général.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure l'animation de la ligne métier Risques dans les Caisses régionales, notamment en leur diffusant les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

IV. Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, de manière récurrente. Les Caisses régionales suivent le même processus en termes de tests.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des entités est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail en privilégiant l'utilisation des sites de secours utilisateurs.

SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

La caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faitier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de

continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Pilote des risques systèmes d'information (PRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont désormais déployées dans la plupart des entités du Groupe : le PRSI, rattaché au RCPR (responsable Contrôle permanent et Risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe.

4. RISQUES DE CREDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de forbearance au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe doit s'inscrire dans le cadre de l'appétence au risque du Groupe et des entités et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration et approuvées par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan

de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôles permanents.

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par le groupe Crédit Agricole S.A. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet à la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés), constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Le groupe Crédit Agricole S.A et les caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe II.2.2 « Mesure du risque de crédit »).

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de son exposition au risque de crédit et de contrepartie, la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe peut avoir recours à une stratégie de couverture consistant notamment en l'achat d'instruments dérivés de crédit (cf. Risques de crédit paragraphe II.4.3 « utilisation des dérivés de crédit », voir également Risques de marché partie III.2 « Utilisation des dérivés de crédit » et Gestion du bilan partie V « politique de couverture »).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (Credit Valuation Adjustment) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « waterfall »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des risques de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe et son Président constituent l'instance ultime de décision de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité de la transaction ex ante est réalisé.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 LES SYSTEMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CREDIT

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies

(CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Ainsi, LCL et les filiales de crédit à la consommation (Crédit Agricole Consumer Finance) sont dotés de systèmes de notation propres. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

Correspondances entre la notation Groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
S&P / Fitch	AAA	AA+	AA / AA-	A+ / A / A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+ / BB	BB-	B+ / B	B-	CCC+	CCC / CCC- / CC / C
Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3 / A1 / A2 / A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1 / Ba2	Ba3	B1 / B2 / B3	Ca1	Ca2	Ca3 / Ca / C
PD de Référence	(0% - 0,01%)	(0,01% - 0,02%)	(0,02% - 0,04%)	(0,04% - 0,10%)	(0,10% - 0,20%)	(0,20% - 0,30%)	(0,30% - 0,60%)	(0,60% - 1,00%)	(1,00% - 1,90%)	(1,90% - 4,90%)	(4,90% - 11,80%)	(11,80% - 19,80%)	(19,80 - 100%)

Au sein de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs backtestings annuels.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et ses filiales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transversale des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêt, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet à la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

2.2 MESURE DU RISQUE DE CREDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type « Monte-Carlo », permettant d'évaluer le risque lié à la variation de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base d'une modélisation statistique de l'évolution jointe des paramètres de marchés sous-jacents.

Ce modèle prend en compte les différents facteurs de réduction de risque tels que la compensation et la collatéralisation prévues dans la documentation négociée avec les contreparties préalablement à la mise en place des transactions. Il intègre aussi les échanges de collatéraux sur marge initiale pour les dérivés non clearés selon les seuils en vigueur.

Les situations de risque spécifique de corrélation défavorable (risque que l'exposition sur un dérivé soit corrélée positivement à la probabilité de défaut de la contrepartie suite à l'existence d'un lien juridique entre cette contrepartie et le sous-jacent du dérivé) font l'objet d'un dispositif de suivi périodique pour leur identification et sont intégrées dans le calcul des expositions conformément aux préconisations réglementaires. Les situations de risque général de corrélation défavorable (risque que les conditions de marché affectent de façon corrélée la qualité de crédit d'une contrepartie et l'exposition sur les opérations de dérivés avec cette contrepartie) sont suivies au travers d'exercices de stress ad hoc en 2020.

Le modèle interne est utilisé pour la gestion des limites internes accordées pour les opérations avec chaque contrepartie, et également pour le calcul du capital économique au titre du pilier 2 de Bâle 3, via la détermination profil de risque moyen (« Expected Positive Exposure ») dans une approche globale de portefeuille.

La caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes consolidées 1.2 sur les principes et méthodes comptables et 11.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.

La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et les sûretés détenues, et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe consolidée 6.9 relative à la compensation des actifs financiers.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

3.1 PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIEES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dépassent 0,8 millions d'euros pour les particuliers, 1 millions d'euros pour les professionnels et 2 millions d'euros pour les entreprises après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe.

3.2 PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Par ailleurs, la Banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

Les caisses régionales organisent à leur niveau un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à leur profil de risques.

3.3 PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DEFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques Groupe et le Comité des risques.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 GARANTIES REÇUES ET SURETES

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 de l'annexe aux états financiers.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2021, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'élève à 1 399,8 millions d'euros (1 361,3 millions d'euros au 31 décembre 2020), en hausse de 2,8% par rapport à l'année 2020.

2.3 VENTILATION DES ENCOURS DE PRETS ET CREANCES PAR AGENT ECONOMIQUE

Les concentrations par agent économique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers.

Les encours bruts de prêts et créances (1 867,9 millions d'euros au 31 décembre 2021 incluant les créances rattachées, contre 1 898,3 millions d'euros au 31 décembre 2020) augmentent de 1,6 % en 2020. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 45% et 55%).

3.3 DEPRECIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD).

3.3.2 Encours des prêts et créances dépréciés

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des engagements objets de dépréciations individuelles s'élève à 86,9 millions d'euros contre 66,5 millions au 31 décembre 2020. Ils sont constitués des engagements sur lesquels la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés

individuellement représentent 3,8 % des encours bruts comptables de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe contre 3% au 31 décembre 2020.

Les encours restructurés ⁽⁹⁾ s'élevaient à 9,8 millions d'euros au 31 décembre 2021.

4. Coût du risque

Les principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observé au cours de l'année :

4.1 Principaux facteurs économiques et sectoriels de l'année 2020

Une description de l'environnement global et des perspectives macroéconomiques est détaillée dans le chapitre 1 Rapport de gestion, partie « Environnement économique et financier » ci-dessus.

L'année 2021 a été marquée par les conséquences de la crise sanitaire qui a eu des effets très différenciés suivant les portefeuilles. Dans un contexte où la reprise reste très incertaine et sera conditionnée par l'évolution de la pandémie et la capacité des autorités à la contrôler, le rythme de retrait des mesures de soutien et la vitesse de retour à une situation économiques normalisée seront les points-clés pour l'année 2022.

Les points principaux points d'attention sectoriels majeurs sont les suivants : tourisme et transports, automobile, distribution et commerce de détail, shipping et immobilier commercial.

4.2 Données chiffrées

Au cours de cette année fortement marquée par la crise sanitaire, économique et sociale, le coût du risque de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'est élevé à 10,3 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 8,9 millions d'euros en 2020, soit une hausse de 15,9 %. Tous les métiers la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe ont été impactés plus ou moins fortement par les effets de la crise qui se sont traduits par des ajustements importants dans les provisions hors défaut afin de prendre en compte essentiellement la dégradation de la conjoncture reflétée dans les indicateurs macro-économiques et par des renforcements de couverture sur les filières les plus exposées à la crise. Grâce aux différents dispositifs d'aides de soutien à l'économie, relayés notamment par les Banques via les prêts garantis par l'Etat et les reports d'échéances, le coût du risque avéré a résisté avec une progression contenue sur l'année 2021.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 2.2 "Mesure du risque de crédit" de la section II "Gestion du risque de crédit".

IV. Application de la norme IFRS9

1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour rappel, la première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été intégrée à partir du deuxième trimestre 2020.

Les mesures de soutien ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

⁽⁹⁾ La définition des encours restructures est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables" dans les états financiers consolidés.

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local) par la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

À fin décembre 2021, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèle sains) et des provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 5,65% et 73,14% des stocks de couverture sur le périmètre de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

À fin décembre 2021, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 5% du coût du risque annuel de la caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe contre 95% pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

Analyse de sensibilité des provisions IFRS 9 (ECL Stages 1 et 2)

Le premier scénario, dit central, a été pondéré à 50 % pour le calcul des ECL IFRS du T4 2021. À titre d'exemple, sur la base des données au 31 août 2021, la baisse de 10 points de la pondération du scénario central dans les calculs au T4 2021 au profit du deuxième scénario, plus défavorable, entraînerait une hausse du stock d'ECL au titre du forward looking central de l'ordre de 0,5 % pour le groupe Crédit Agricole.

Cette sensibilité anticipée en central, peu importante, pourrait être réduite en raison des ajustements au titre du forward looking local.

2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2021.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créance sur la clientèle) qui représente environ 90% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

L'année 2021 a été particulièrement atypique avec une activité crédit qui est restée très dynamique, notamment avec l'accompagnement réalisé via l'octroi des prêts garantis par l'Etat (2 193 millions pour la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe). Les expositions la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe ont progressé de 120 millions d'euros sur l'année en totalité sur la France.

Les encours défaillants (stage 3) se sont dégradés dans ce contexte de crise (hausse de seulement 23% soit 20 millions d'euros).

Evolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notés (stage 1) sont en baisse (-25%) en lien avec la croissance des encours mais essentiellement avec l'intégration dans les paramètres de calculs des ECL de scénarios macro-économiques construits au cours de la crise. Le taux de couverture progresse à 3,82% vs 3,02%.

Les ECL du portefeuille en stage 2 sont en hausse également, en lien avec la croissance des encours, la mise à jour des scénarios macro-économiques dans les paramètres de calcul, et également en raison avec les renforcements locaux de couverture sur les secteurs les plus affectés par la crise. Le taux de couverture du stage 2 s'élève à 6.04% en moyenne au niveau du Groupe contre 5.69% en début d'année. Par ailleurs, des ajustements de paramètres ont été réalisés au T4 pour intégrer les effets de la nouvelle définition du défaut.

Le taux de couverture des créances dépréciées stage 3) s'inscrit en baisse sur de la Caisse régionale du crédit Agricole de Guadeloupe (55.2% vs 59% fin 2019), reflétant le démarrage des usages de la nouvelle définition du défaut au sein du groupe à partir du T3-2020, avec notamment l'introduction de la notion de créance dépréciée en

période d'observation. Ce segment est provisionné à un taux sensiblement inférieur au reste du stage 3 en raison de la nature de ses expositions qui ont en principe vocation, à terme, à être reclassées en stage 2.

5. RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par la crise sanitaire, la récession planétaire d'une ampleur inédite, les élections américaines, le Brexit, la forte volatilité des marchés financiers et le soutien massif des états et des banques centrales pour contrer les effets de la crise économique, de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché ;
- au niveau local, le responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité.

Les procédures Groupe définissent le niveau d'information, le format et la périodicité des reportings que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Plusieurs instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe :

- le Comité financier volet risques, présidé par la Direction Générale et assuré par la Direction Finances et Ressources Humaines, définit les seuils et limites d'encadrement des risques de marché ;
- le Comité de contrôle interne, présidé par la Direction Générale et assuré par la Directrice des risques et contrôle permanent ;

Les alertes relatives au risque de marché sont remontées à la Direction Générale et au Conseil d'Administration dans le cadre l'appétence aux risques et des autres limites fixées dans la politique financière de la Caisse régionale;

- le Comité de surveillance du dispositif de contrôle interne, présidé par la Direction Générale et assuré par le Directeur des risques et contrôles permanents, composé des corps de contrôle interne et de trois Administrateurs ;
- le Comité Pilotage des risques, présidé par la Direction Générale et assuré par le Directeur des risques et contrôles permanents ;
- Le Conseil d'Administration qui valide les seuils d'appétence aux risques et les limites à travers la politique financière. Un reporting de suivi trimestriel lui est présenté. En cas d'alertes relatives au risque de marché, le plan d'action de mesures correctrices est validé par le Conseil d'Administration.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur la Value at Risk (VaR), la VaR stressée, les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs) et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre des procédures de validation et de backtesting des modèles.

1.1 LA VAR (VALUE AT RISK)

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la Value at Risk (VaR) historique. Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.), sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi des risques de marché pris par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe dans ses activités de banking book, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risque.

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date donnée s'appuie sur les principes suivants :

- constitution d'une base historique de facteurs de risque reflétant le risque des positions détenues par le Crédit Agricole de Guadeloupe. (taux, de change et de matières premières, volatilités, spreads de crédit, corrélation, etc.) ;
- détermination de 261 scénarios correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observées sur une année glissante ;
- déformation des paramètres correspondants à la date J selon les 261 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarios et calcul de la variation de MtM associée.

La valeur en risque à 99 % est égale, sur la base de 261 scénarios, à la moyenne entre les, deuxième et troisième plus mauvais résultats observés.

La compensation se définit comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de diversification entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents. Une procédure de backtesting (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risque ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risque existants.

Limites du calcul de la VaR historique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

1.2 LES STRESS SCENARIOS

Les stress scenarios complètent la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les stress scenarios historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit), d'un resserrement de la liquidité (aplatissement des courbes de taux, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions) et de tensions internationales (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des spreads de crédit).

Par ailleurs, d'autres types de stress sont réalisés, des stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes lignes d'activité ;

Le calcul de ces stress est réalisé et restitué selon une périodicité mensuelle.

1.3 LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'est dotée d'indicateurs complémentaires, notamment un *loss alert sur le fonds dédié FORCE CAM GUADELOUPE AVENIR*, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques. Il permet de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par la VaR et les *stress scenarios* globaux et de limiter la perte potentielle sur la plus-value latente du fonds.

2. Utilisation des dérivés de crédit

Le crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'utilise pas de CDS .

6. GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction Finances et Ressources Humaines du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe définit les principes de la gestion financière. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et portent sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères ;
- Crédit Agricole S.A. consolide les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

II. Risque de taux d'intérêt global

Le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit « CRR 2 ») modifiant le règlement (UE) 575/2013 a introduit de nouvelles exigences de publication au titre du Pilier 3 relatives au risque de taux d'intérêt global. Les informations qualitatives attendues, précisées à l'article 448, couvrent certains des thèmes jusqu'à présent traités dans la partie Gestion des risques.

Pour simplifier la lecture, l'ensemble des informations relatives à la mesure et la gestion du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la partie « Informations au titre du Pilier 3 » du chapitre 5 « Risques et Pilier 3 ».

1. Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge nette d'intérêt en raison des décalages de durée et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise, par des opérations de bilan ou de hors bilan, à limiter la volatilité de cette marge.

2. Gouvernance

2.1 GESTION DU RISQUE DE TAUX DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe gère son exposition sous le contrôle de son Comité financier volet risque, dans le respect de ses limites. Les limites du Crédit Agricole de Guadeloupe font l'objet d'une revue annuelle avec une validation par le Comité Financier puis le Conseil d'Administration de la caisse régionale.

La Direction Finances et Ressources Humaines et la Direction des risques participent aux Comités financiers volet risque.

L'exposition au regard de leur risque de taux d'intérêt global fait l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité financier volet risque.

3. Dispositif de mesure et d'encadrement

3.1 MESURE

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de *gaps* ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à échéancier dans le futur (selon une vision dite en extinction) les encours à taux connu en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites ou comportementales vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle, complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta. Une part de ces risques est couverte par des achats d'options.

Une approche en revenu complète cette vision bilancielle avec des simulations de marge nette d'intérêt projetées sur 3 années. La méthodologie correspond à celle des *stress tests* EBA, à savoir une vision à bilan constant avec un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à maturité.

Ces simulations sont effectuées selon des scénarios :

- réalisation des taux à terme (scénario central) ;
- chocs de plus ou moins 200 pb sur les taux d'intérêt ;

Elles sont calculées sur le périmètre de la caisse régionale de Guadeloupe et sur base consolidée.

Ces indicateurs ne font pas l'objet d'un encadrement mais contribuent à la mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux.

3.2 DISPOSITIF DE LIMITES

Les limites mises en place au niveau de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur chacune des 15 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale de la caisse régionale dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge nette d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

Ces limites sont approuvées par le Conseil d'Administration après validation par le comité financier volet risque.

Le Crédit Agricole de Guadeloupe assure à son niveau la couverture en taux des risques par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels.

3.3 ÉVALUATION DU BESOIN EN CAPITAL INTERNE

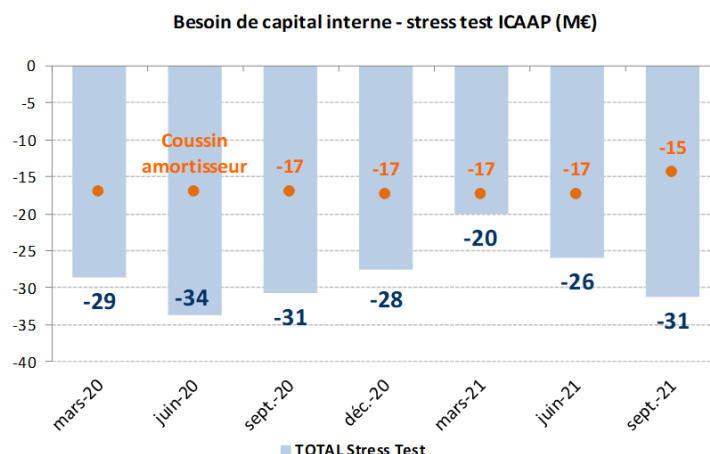
Le besoin en capital interne au titre du risque de taux est mesuré selon une approche duale, en valeur économique et en revenu.

L'impact en valeur économique est réalisé en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des caps, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).
- des limites sur l'exposition en risque de taux

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

L'impact en revenu est calculé à partir des simulations de marge nette d'intérêt (cf. supra)



4. Exposition

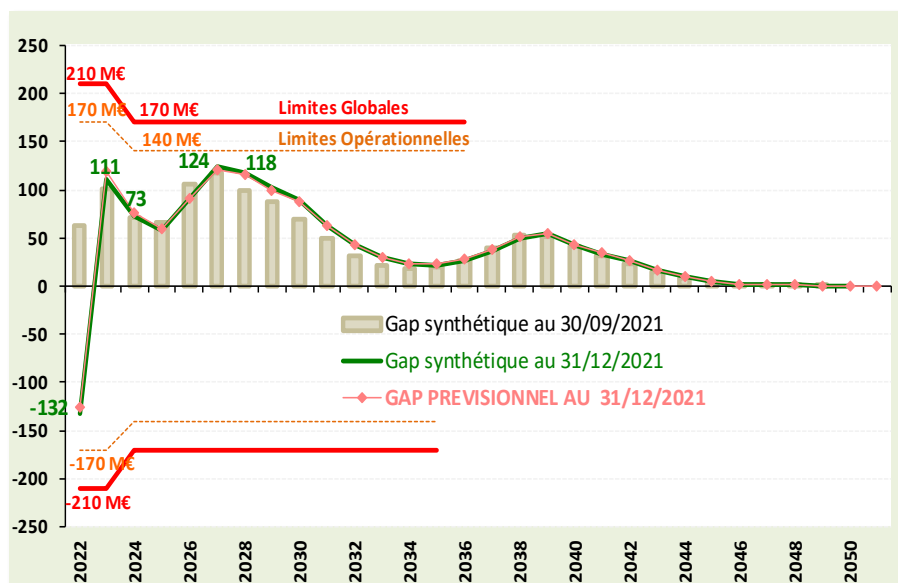
Les Gaps de taux sont ventilés par nature de risque (taux nominal/taux réel). Ils mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2021 sur le Crédit Agricole de Guadeloupe sont les suivants :

GAPS EN EUROS (AU 31 DECEMBRE 2021)

(en millions d'euros)	2022	2023-2027	2027-2031	> 2031
GAPS euros ⁽¹⁾	(132)	102	85	0

(1) Les impasses en euro sont présentées hors opération TLTRO 3 (non porteuse de risque de taux du fait de son caractère optionnel)



Sur l'année 2021, en cas de hausse des taux d'intérêt de la zone euro de 100 points de base, le Crédit Agricole de Guadeloupe perdrait 1.32 millions d'euros sur le portefeuille bancaire au 31 décembre 2021, soit une baisse de 1.1 % du PNB 2021.

Ces pertes seraient néanmoins couvertes pour tout ou partie par l'opération de TLTRO 3.

PAS DE GAPS SUR LES AUTRES DEVISES.

III. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit des positions de change structurelles (réévaluées par OCI) ou des positions de change opérationnelles (réévaluées par PnL).

1. Le risque de change structurel

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'a pas d'investissements durables dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence étant l'euro.

2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro. La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est faiblement exposée au risque de change : son exposition est liée uniquement aux positions de change prises par les clients, principalement sur le dollar US.

IV. Risque de liquidité et de financement

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

1. Objectifs et politique

L'objectif de la caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Crédit Agricole de Guadeloupe s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis au sein de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le Groupe, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR) transmis à la BCE.

2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;
- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des spreads d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe approuve la politique financière, la gestion du risque de liquidité et fixe les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité de la caisse. Le Comité financier volet risque, qui propose au Conseil d'administration le niveau de ces limites, en fixe la déclinaison et assure le suivi.

3. Gestion de la liquidité

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe assure le pilotage de la gestion du risque de liquidité. À ce titre, la Direction financière est en charge pour le refinancement à court terme de :

- la fixation des spreads de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les Certificats de dépôts négociables - CDN) ;
- la centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les Banques centrales et la définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;
- la surveillance et la projection des positions de trésorerie.

Pour le refinancement à long terme :

- du recensement des besoins de ressources longues ;
- de la planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- de l'exécution et du suivi des programmes au cours de l'année ;
- de la réallocation des ressources levées;

Les programmes de refinancement à long terme comprennent divers instruments (*cf. infra*). L'instance opérationnelle de la caisse sur le suivi de la liquidité est le Comité financier volet risque qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen long terme. Il prépare les orientations proposées au Comité financier.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit...) est le Comité financier, présidé par la Direction financière en présence de la Direction générale, à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un Comité financier exceptionnel rapproché peut être nécessaire entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents et la Direction financière, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe.

4. Données quantitatives

4.1 Bilan cash au 31 décembre 2021

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, l'excédent de ressources stables du bilan *cash* est calculé trimestriellement.

Le bilan *cash* est élaboré à partir des comptes en normes IFRS. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS et les compartiments du bilan *cash*, dont la définition est communément admise sur la Place.

Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operation) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 2 et T-LTRO 3 ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leur maturité contractuelle respective à quatre ans et à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe n'a pas procédé à des opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme qui seraient comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Le bilan de liquidité du Crédit Agricole de Guadeloupe à 3 221 millions d'euros au 31 décembre 2021, fait apparaître un excédent des ressources stables sur emplois stables de 543 milliards d'euros à fin décembre 2021.

Dans le contexte de crise Covid-19, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a pris part aux opérations de refinancement moyen-long terme « T-LTRO 3 » de la Banque centrale Européenne, contribuant à rehausser son niveau de ressources stables. L'encours total T-LTRO 3 pour la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'élève à 313 millions d'euros au 31 décembre 2021. (Il est précisé que la bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations est étalée sur la durée des tirages. La sur-bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations pour la deuxième période (juin 2021 à juin 2022) a été prise en compte pour les entités françaises et italiennes.).

	Départ	Échéance	Encours	Jun 2020 Jun 2021	Jun 2021 Jun 2022	Après Jun 2022
TLTRO III - 1	déc-19	sept-22	16 M€			
TLTRO III - 2	mars-20	déc-22	9 M€		-0,50%	
TLTRO III - 3	juin-20	mars-23	62 M€		ou -1%	
TLTRO III - 4	sept-20	juin-23	119 M€	-1%		-0,50%
TLTRO III - 5	déc-20	sept-23	5 M€		selon l'évolution des crédits	
TLTRO III - 6	janv-21	déc-23	34 M€			
TLTRO III - 7	mars-21	mars-24	67 M€			
Total TLTRO III			313 M€			

Par ailleurs, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a bénéficié sur l'exercice d'une hausse significative de la collecte nette (la collecte a progressé de 98 millions d'euros tandis que les crédits sont en hausse de 149 millions d'euros), contribuant également à l'augmentation des ressources stables.

L'excédent de 487 millions d'euros appelé "position en ressources stables" permet à la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, actifs tangibles et intangibles, ressources long terme et fonds propres). Le pilotage interne exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à Moyen Terme de plus 100 milliards d'euros, indépendamment de la stratégie de remboursement à venir. Le ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 123,5% au 31 décembre 2020.

Le ratio NSFR de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est de 113.63% au 31/12/21, supérieur à 100%, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021.

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 711 millions d'euros au 31 décembre 2021.

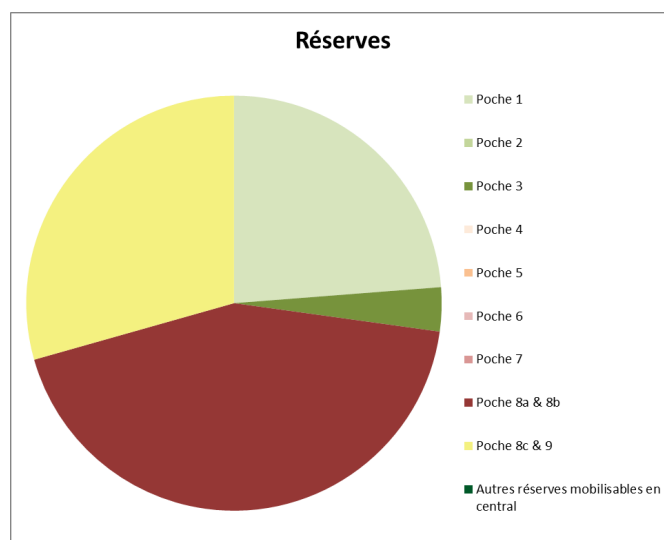
Bilan de liquidité synthétique

BILAN SYNTHETIQUE	Solde
Actifs	2021.12
Titres constitutifs de réserves	437
Reverse repo	
Actifs HQLA de négoce	
Replacements CT	116
Replacements LT	69
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	9
Actifs clientèle	2 236
Autres Actifs (Emplois permanents)	345
Total	3 212
Passifs	2021.12
Repo	
Passifs HQLA de négoce	
Ressources de marché CT	66
Ressources de marché LT	711
Passif de négoce nécessaire à l'activité	
Ressources clientèle	1 926
Autres Passifs (Ressources permanentes)	509
Total	3 212
HORS BILAN	Solde
Engagements donnés	223
Engagements reçus	510
Total	733
Prêts/Emprunts secs de titres à CASA	
Repos sous la facilité	
	2021.12
PRS (Position en ressources stables)	487
CRS (Coefficient de ressources stables)	121,0%
Seuil d'alerte PRS	
BSFM (Besoins structurels en financement de marché)	155
DCC (Déficit Collecte Crédit) net	-310
RCC (Ratio Collecte Crédit) net	116,1%
Consommation CT	-50
Limite Court Terme	44
Ressources de marché LT net	642
Provisions affectées à la clientèle	52
DCC brut de provisions	-362
Réserves LCR	417
Sorties de trésorerie LCR	-251
Entrées de trésorerie LCR	99
Déficit/Excédent LCR hors cap	265

4.2 ÉVOLUTION DES RESERVES DE LIQUIDITE DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE

Les réserves de liquidité après décote atteignent 148 millions d'euros au 31 décembre 2021. Le niveau élevé des dépôts en Banques centrales résulte du remplacement d'importants excédents de liquidité.

Réserves de liquidité du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2021



Réserves

		2021.12
		Valeur de marché
Poche 1	Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	37
1a	Qualité de crédit de niveau 1	37
1b	Qualité de crédit de niveau 2	0
1c	Qualité de crédit de niveau 3	0
Poche 2	Obligations sécurisées éligibles banque centrale	0
2a	Qualité de crédit de niveau 1	0
2b	Qualité de crédit de niveau 2	0
2c	Qualité de crédit de niveau 3	0
Poche 3	Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	4
3a	Qualité de crédit de niveau 1	4
3b	Qualité de crédit de niveau 2	0
3c	Qualité de crédit de niveau 3	0
Poche 4	Actions appartenant à un indice majeur	0
4a	Actions appartenant à un grand indice boursier	0
4b	Actions appartenant à un autre indice	0
Poche 5	OPCVM à VL quotidienne	0
5a	OPCVM monétaire	0
5b	OPCVM obligatoire	0
5c	Autres OPCVM	0
Poche 6	titres bancaires éligibles BC	5
6a	Qualité de crédit de niveau 1	0
6b	Qualité de crédit de niveau 2	0
6c	Qualité de crédit de niveau 3	5
Poche 7	OPCVM à VL non quotidienne	0
7a	OPCVM monétaire	0
7b	OPCVM obligatoire	0
7c	Autres OPCVM	0
Poche 8a et 8b	Autres titres non éligibles BC	63
Poche 9 & 8c	Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	39
Poche 10	Autres réserves mobilisables en central	0
		148

Les réserves de liquidité disponibles à fin 2021 comprennent :

- 4 millions d'euros de créances éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;
- 39 millions d'euros de créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation) ;
- 315 millions d'euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) ;
- un portefeuille de titres constitué de titres HQLA liquéfiables et d'autres titres liquéfiables sur le marché et également éligibles au refinancement Banques centrales pour 37 millions d'euros,

Les réserves de liquidité sur 2021 s'élèvent à fin décembre 2021 à 148 millions d'euros.

4.3 RATIOS REGLEMENTAIRES

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

En millions d'€ Au 31/12/2021	Crédit Agricole de Guadeloupe
COUSSIN DE LIQUIDITE	298
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	169
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	258.02%

Le ratio LCR de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'élève à 258.02% à fin décembre 2021, supérieur à l'objectif du Plan à Moyen Terme d'environ 110%.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, la hausse du niveau du ratio LCR Crédit Agricole de Guadeloupe est en ligne avec le recours aux tirages T-LTRO 3 auprès de la Banque centrale.

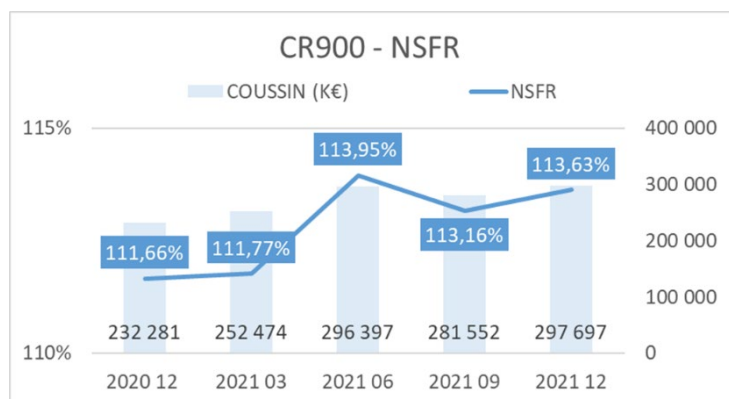
Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 28 juin 2021.

En Millions d'€ Chiffres au 31/12/2021	Crédit Agricole de Guadeloupe
BESOIN DE FINANCEMENT STABLE	155
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE	176
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE REFINANCEMENT STABLE (« NSFR »)	113.63%

Le ratio NSFR fin de période au 31 décembre 2021 s'élèvent respectivement à 113.63% pour la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe.

Sur un an glissant, le NSFR est au-dessus du seuil de 100%.



5. Stratégie et conditions de refinancement en 2021

Dans un contexte de taux en baisse, marqué par la poursuite de l'épidémie de Covid-19 et des mesures de confinement prises par les gouvernements, l'année 2021 a connu un regain d'activité pour les économies mondiales.

Sur les marchés boursiers, le bilan de l'année 2021 aura été positif, les principaux indices boursiers mondiaux profitant du rebond tout au long de l'exercice. Deux périodes distinctes, la première de janvier à mars, avec une forte reprise des valeurs industrielles, pétrolières ou encore financières qui ont progressé de 15% alors que les valeurs de croissance n'étaient en hausse que de 7% et la seconde d'avril à décembre, avec le retour des valeurs de croissance en augmentation de 34%.

De même, sur le plan microéconomique, la majorité des entreprises affectées par le virus en 2020 ont retrouvé des niveaux d'activités meilleurs.

Malgré le caractère accommodant des banques centrales, qui ont largement soutenu l'économie, l'année a été marquée par une grande incertitude de la part des investisseurs quant aux actions des banques centrales sur leurs politiques monétaires, entraînant par conséquent des épisodes de volatilité accrue sur les marchés actions comme obligataires accentués par les mauvaises nouvelles et craintes : la découverte de nouveaux variants, plus ou moins résistants aux vaccins, et des contaminations qui peinent à se contracter du côté sanitaire, mais également une envolée de l'inflation, notamment tractée par le rebond considérable des prix de l'énergie et par l'apparition de goulets d'étranglement, suite à la reprise économique spectaculaire post-réouverture des économies.

2021 a été une année de rattrapage de la demande. En Europe ou aux États-Unis, la dynamique de l'activité économique s'est établie sur un rythme très élevé, notamment tirée par la consommation des ménages.

V. Politique de couverture

Au sein de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients;
- gérer les risques financiers ;

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39¹⁰), ils sont classés en instruments de dérivés détenus à des fins de transaction et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39. Ils sont également classés en instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation de tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

¹⁰ Conformément à la décision du Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macrocouverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Le Crédit Agricole de Guadeloupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité financier et Comité des risques, présidés par le Directeur Général de la caisse régionale.

Le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit « CRR 2 ») modifiant le règlement (UE) 575/2013 a introduit de nouvelles exigences de publication au titre du Pilier 3 relatives au risque de taux d'intérêt global. Les informations qualitatives attendues, précisées à l'article 448, couvrent certains des thèmes jusqu'à présent traités dans la partie Gestion des risques.

Pour simplifier la lecture, l'ensemble des informations relatives à la mesure et la gestion du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la partie « Informations au titre du Pilier 3 » du chapitre 5 « Risques et Pilier 3 ».

1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

1.1 La protection de la valeur patrimoniale

Cette première approche suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) dès lors que des instruments identifiés (micro-FVH) ou des groupes d'instruments identifiés (macro-FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la macrocouverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité et chaque génération.

Pour chaque relation de macrocouverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés. L'efficacité rétrospective est ainsi mesurée en s'assurant que l'évolution de l'encours couvert, en début de période, ne met pas en évidence de surcouverture *a posteriori*. D'autres sources d'inefficacité sont par ailleurs mesurées : l'écart BOR / OIS, la Credit Valuation Adjustment (CVA) / Debit Valuation Adjustment (DVA) et la Funding Valuation Adjustment (FVA).

1.2 La protection de la marge d'intérêt

Cette seconde approche suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur les indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro-CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro-CFH). Comme pour la couverture de juste valeur, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échanciers prévisionnels. Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

7. RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les PSEE (prestations de service essentielles externalisées).

I. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques et du Comité de contrôle interne) ;
- mission des responsables Risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétence au risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées par les entités annuellement et exploitées par chaque entité avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité des risques opérationnels (volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) et une présentation en Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un *reporting* dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du groupe Crédit Agricole finalise l'adaptation conformément aux lignes directrices de l'EBA relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019, la mise en conformité du stock des externalisations étant prévue pour le 31/12/2021.

II. Méthodologie

Les principales entités du groupe Crédit Agricole utilisent l'approche des mesures avancées (AMA) ainsi que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007. Ces entités représentent à ce jour 80 % des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Pour les entités restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des lignes métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type **Loss Distribution Approach**.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
 - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

8. RISQUES DE NON-CONFORMITE

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le **respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires** propres aux activités bancaires et financières, **des normes et usages professionnels et déontologiques**, des principes fondamentaux qui figurent dans la **Charte Ethique** du Groupe et des instructions, **codes de conduite** et procédures internes aux entités du Groupe en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la protection de la clientèle, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, actionnaires, collaborateurs), la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel a pour objectif de **faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et de la performance durable**. Pour ce faire, la Direction de la Conformité a lancé sa feuille de route stratégique *Smart Compliance*, dont l'objectif recherché est de faire entrer la fonction Conformité, désormais organisée et structurée, dans une **dimension plus opérationnelle au service des directions** et des entités, **sans renoncer à**

ses missions fondamentales de contrôle. La vision de la *Smart Compliance* se décline selon deux axes avec un axe défensif visant à protéger le groupe du risque réglementaire et d'image et un axe offensif qui place l'ensemble des intervenants internes, du back au front office, dans un objectif de qualité et de loyauté au service du client. Trois leviers contribuent au succès du dispositif : un levier portant sur l'organisation et la gouvernance au sens large incluant la communication, un levier Humain qui comprend la mise en responsabilité et le déploiement des Formations à destination des collaborateurs et enfin un levier qui mobilise l'innovation, les technologies et l'utilisation des données au service de la Conformité.

Le Groupe Crédit Agricole a défini et mis en place un **dispositif de maîtrise des risques de non-conformité**, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs du Groupe (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques et déterminer les plans d'actions nécessaires. Un plan de contrôle dédié permet de s'assurer de la maîtrise de ces risques et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe. Le dispositif fait l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de gouvernance des entités et du Groupe.

Le dispositif est structuré et déployé par la Ligne Métier Conformité de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe. Celle-ci est placée sous l'autorité du Directeur de la Conformité de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe, lui-même rattaché directement au Directeur Général de Crédit Agricole SA. Afin de **développer l'intégration de la filière et de garantir l'indépendance** de ses fonctions, les Responsables Conformité des filiales de Crédit Agricole SA sont rattachés hiérarchiquement au Directeur de la Conformité du Groupe, sauf lorsque le droit local s'y oppose. Un lien d'animation fonctionnelle est par ailleurs mis en place avec les Caisses Régionales, au niveau soit du Responsable Contrôle Conformité (RCC) lorsque celui-ci est directement rattaché à la Direction Générale de son entité, soit du Responsable Risques lorsque la Conformité relève de son périmètre.

La Direction de la conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC) élabore les **politiques Groupe** relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et application. Elle dispose pour ce faire d'**équipes spécialisées par domaine d'expertise** : conformité des marchés financiers, protection de la clientèle, sécurité financière, fraude et corruption. Une équipe projet est par ailleurs dédiée au pilotage du déploiement de l'ensemble des engagements du Groupe Crédit Agricole pris dans le cadre du plan de remédiation OFAC. Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le Délégué à la Protection des Données (DPO) Groupe est rattaché directement au Directeur de la Conformité Groupe, et est en charge de l'animation de la **filière DPO du Crédit Agricole**.

La DDC assure également l'animation et la **supervision de la filière Conformité**. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie notamment sur un dispositif intégrant des indicateurs et contrôles permanents déployés au sein des entités et dont la DDC assure la supervision de niveau Groupe (y.c. analyses de dysfonctionnements de conformité).

Le dispositif s'organise autour d'une **gouvernance pleinement intégrée** au cadre de contrôle interne du Groupe. **Le Comité de Management de la Conformité Groupe**, présidé par la Direction générale, se réunit tous les deux mois. Ce Comité prend les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentées au Comité des risques du Conseil d'administration et au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une **culture éthique et conformité** solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du Groupe. La culture éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la **Charte Ethique**. Celle-ci, commune à l'ensemble des entités du Groupe, promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe. La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des **actions de sensibilisation et de formation** aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement la filière Conformité et plus largement l'ensemble des parties prenantes du Groupe : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales.

Dans le prolongement de la Charte éthique, les entités se dotent d'un **Code de conduite**, qui vient la décliner opérationnellement. Le Code de Conduite s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de l'entité, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le Code de Conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Le dispositif est complété d'un **droit d'alerte** permettant au salarié, s'il constate une anomalie dans le processus normal de la remontée des dysfonctionnements ou s'il estime faire l'objet d'une pression susceptible de le conduire à la réalisation d'un dysfonctionnement, de signaler cet état de fait au responsable Conformité de son entité, sans passer par sa ligne hiérarchique. En déployant une **nouvelle plateforme informatique**, le Groupe Crédit Agricole permet à tout collaborateur souhaitant exercer sa faculté d'alerte de le faire en toute sécurité. L'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Le déploiement de la nouvelle plateforme informatique a été finalisée en 2020 pour l'ensemble du périmètre du Groupe Crédit Agricole et couvre plus de 300 entités. A ce stade, une centaine d'alertes ont été remontées et traitées via ce nouveau dispositif, qui couvre également les signalements des faits entrant dans le champ du devoir de vigilance.

La **protection de la clientèle** est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du Projet Groupe 2022. En 2020 le Groupe Crédit Agricole a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue. Ainsi, le dispositif d'inclusion bancaire du Groupe Crédit Agricole a été revu pour mieux détecter les clients en situation de fragilité financière afin de leur proposer un accompagnement spécifique pour les empêcher de tomber dans la précarité, ou les aider à en sortir

Le Groupe a placé la **gouvernance « produits »** au centre des mesures d'excellence relationnelle afin d'en faire un instrument majeur de la loyauté et de la transparence des offres et services mis à la disposition de nos clients, mais aussi *via* le développement de « l'écoute client ». Pour ce faire, le suivi des réclamations est un élément central du dispositif.

Compte tenu du renforcement des obligations légales relatives à la **lutte contre la corruption**, le Crédit Agricole a engagé, depuis 2018, les actions nécessaires à l'enrichissement de ses dispositifs ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations de l'Agence française anticorruption. Ainsi, le Groupe a mis à jour ses procédures et ses modes opératoires par la définition d'une gouvernance adaptée, par l'établissement d'un Code anticorruption dédié et la rénovation de son programme de formation et de sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs afin de mettre en exergue les comportements à adopter pour éviter tout manquement à la probité. Le Crédit Agricole est ainsi une des premières banques françaises à bénéficier de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption, certification renouvelée en 2019.

La **prévention de la fraude** vise à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Le dispositif de lutte contre la fraude est déployé dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole depuis 2018. Une organisation avec une ligne métier Conformité/Prévention de la fraude et corruption est en place. Des outils ont été déployés pour lutter contre la fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux. La gouvernance dans les entités a été également renforcée avec une implication plus prégnante du management. Des actions ont été engagées pour actualiser les supports de formation qui ont été mis à disposition des entités en 2018. En 2020, la crise sanitaire du COVID 19 et les bouleversements qu'elle induit ont constitué une opportunité rapidement saisie par tous les types d'escrocs et notamment par les groupes criminels organisés. Le Groupe Crédit Agricole a réagi immédiatement sur toutes les lignes de défense et dans tous les secteurs. Des actions ont été engagées et sont actualisées en permanence pour protéger les clients et la banque.

La **maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière** et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte du Groupe. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, **le plan de remédiation OFAC**, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation a été approuvé par la Réserve Fédérale américaine (Fed) le 24 avril 2017 et fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance du Groupe et aux autorités américaines. Les poursuites pénales à l'encontre de CACIB ont été levées le 19 octobre 2018. Pour autant, CACIB, comme l'ensemble du groupe Crédit Agricole, demeure pleinement engagé afin de garantir vis-à-vis de la Fed la réussite du programme OFAC du Groupe, d'ici avril 2021. En effet, le volet civil des accords se poursuit et des travaux sont engagés dans l'ensemble du Groupe Crédit Agricole. En 2020, plusieurs étapes majeures dans la réalisation du plan ont été réalisées : toutes les entités du groupe ont vérifié, et le cas échéant mis à jour, les données de leurs clients nécessaires à l'identification potentielle d'un risque lié aux sanctions internationales. Les projets de centralisation sur des plateformes administrées par le Groupe du filtrage des flux de paiements, et des noms des clients, fournisseurs et autres tiers ont été finalisées. Ainsi, grâce à ces travaux, plus de 63 millions de clients sont maintenant criblés sur ces plateformes Groupe. Enfin, le dispositif de contrôle des activités de financement du commerce international (*trade finance*) a été renforcé et automatisé.

Les dispositifs de **connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme** font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision. Conformément à la feuille de route, 2020 a été l'année de construction des nouvelles normes de révision périodique du KYC (dossier de connaissance client) et de mise en œuvre d'un programme complet d'accompagnement des entités en vue du déploiement à partir de début 2021. L'objectif poursuivi est de disposer d'un processus de révision sur l'ensemble des entités du Groupe et sur tous nos segments de clients. La mise en œuvre opérationnelle sera accompagnée de la mise en place d'indicateurs

permettant un suivi et un pilotage régulier. En complément, La fiabilisation des bases clients se poursuit afin de s'assurer de la qualité des données d'identité essentielles et permettre un criblage efficace de ces bases. Ce chantier doit améliorer le niveau de connaissance client sur le long terme pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme. Enfin, et grâce aux travaux réalisés sur le Corpus normatif, le Groupe a lancé en 2020 une démarche d'amplification du partage du KYC. Plusieurs tests ont été lancés sur 2020 et font progressivement l'objet d'une généralisation. La feuille de route 2021 s'inscrit pleinement dans les démarches menées au cours des années précédentes : poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des Entrées En Relation, maintenir la démarche de fiabilisation des données pour pérenniser les travaux de remédiations réalisés, piloter et assurer le suivi de la révision périodique du KYC, déployer plus largement les échanges du KYC entre entités du Groupe et enfin, accompagner les entités dans leur chantier de conduite de changement visant à intégrer le KYC dans l'ensemble des démarches commerciales des conseillers.

Enfin, l'année 2020 a été marquée par la consolidation du programme relatif au règlement européen sur la **protection des données personnelles** (RGPD). Le dispositif du Groupe Crédit Agricole déployé en 2018 dans le respect de ces nouvelles exigences a fait l'objet d'actions d'industrialisation et de remédiation, tout en inscrivant le *Privacy by Design* dans le cadre de la gouvernance de la donnée et des projets du Groupe.
